

PA - ABG - 786

SN 69376

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS

**LE ROLE DE LA FEMME
DANS
L'AGRICULTURE RWANDAISE**

PAR

*Germaine BUCYEDUSENGE
Hyacinthe FABIOLA
Anita REGMI
Laurence UWAMARIYA*

DIVISION DES STATISTIQUES AGRICOLES

KIGALI, Juillet 1990

	Page
TABLE DES MATIERES	
Résumé	i
Remerciements	iii
Carte du Rwanda	iv
Abréviations	v
Liste des tableaux	vii
PREMIERE PARTIE	
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION	1
1.1 Historique	1
1.2 Objectifs	2
1.3 Source de données	2
1.4 Organisation du rapport	3
CHAPITRE 2 : L'IMPORTANCE DE LA FEMME DANS L'AGRICULTURE RWANDAISE	4
2.1 Domaines où les activités des femmes sont plus concentrées	4
2.1.1 Répartition des tâches selon les sexes	4
2.1.2 Cultures et activités selon les sexes	8
2.1.3 Domaines où les Femmes prennent des décisions	10
2.2 Ménages agricoles dirigés par des femmes	11
2.3 L'aide des vulgarisateurs aux femmes dans l'Agriculture	16
2.4 Groupements et coopératives Agricoles Féminins	16
2.5 Résumé	20
DEUXIEME PARTIE	
CHAPITRE 3 : FACTEURS QUI INFLUENCENT LE ROLE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	23
3.1 Mariage	23
3.2 Facteurs légaux	26
3.3 Structure administrative	28
3.4 Emploi	31
3.5 Education	32
3.6 Normes sociales	37
3.7 Résumé	38

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE 4 : ROLE DES ONG LOCALES ET DES ORGANISMES DONATEURS	41
4.1 Rôle des ONG locales	41
4.1.1 A.S.B.L. Duterimbere	43
4.1.2 Réseau des Femmes	44
4.1.3 DUHAMIC-ADRI	46
4.1.4 Centre Iwacu	47
4.1.5 INADES-Formation-Rwanda	48
4.1.6 Banques Populaires	49
4.2 Rôles des Organismes donateurs	53
4.3 Discussions	

QUATRIEME PARTIE

CHAPITRE 5 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	57
Annexes	65
Bibliographie	73
Liste des personnes rencontrées	76

RESUME

Les rôles que les femmes jouent actuellement au sein de l'agriculture rwandaise ainsi que le poids de leurs activités dans la performance de ce secteur ont été identifiés.

Les femmes représentent 54% de la main d'oeuvre agricole. Elles concentrent leurs efforts dans la production des produits vivriers depuis le semis ou plantation jusqu'aux travaux d'après récolte et au transport, en plus des travaux ménagers. La plupart des décisions concernant le choix des cultures vivrières à mettre en place, la répartition de la production entre la consommation, les réserves et la vente sont prises par les femmes. En matière d'élevage, les femmes s'occupent beaucoup plus du petit élevage, le gros bétail étant l'appannage des hommes.

Les groupements des femmes exercent une forte influence sur le développement socio-économique du pays. Les nouvelles techniques culturales et les transferts des technologies passent plus vite en groupe qu'individuellement. En tant que personne morale, les groupements des femmes obtiennent des crédits agricoles ou autres que les dispositions légales ne leur permettent pas en tant que personne physique.

Les contraintes auxquelles les femmes se heurtent et qui limitent leur contribution à l'accroissement agricole et à la production de revenus en milieu rural sont inventoriés. Etant donné qu'une grande partie des activités de production socio-économique qui exigent des personnes compétentes et disponibles incombe aux femmes d'une part et que d'autre part la situation qui prévaut actuellement est en défaveur de la femme, des propositions concrètes sont suggérées pour améliorer la condition féminine et rendre la femme plus engagée au développement du pays.

Les agents de la vulgarisation en matière agricole doivent s'adresser aussi aux femmes puisqu'il est démontré que les femmes participent activement et majoritairement dans le secteur agricole. L'augmentation de la production agricole par l'utilisation des intrants et des techniques culturales qui exigent un minimum de temps vont pousser les femmes vers les cultures génératrices d'argent et vers les activités génératrices des revenus.

L'allègement des charges des femmes rurales pour qu'elles soient disponibles pour la formation et pour les travaux en groupements est possible avec la planification familiale, le transfert des technologies en matière des transformations des produits agricoles et de l'utilisation énergétique etc...

Les efforts doivent être déployés pour que la présence des femmes dans les écoles secondaires et supérieures représente la même structure de la population et que pour les domaines de formation des femmes soient aussi diversifiés que possible.

Des assurances légales permettant aux femmes d'avoir plus que des droits d'usufruit sur les biens de leurs maris et l'existence des lois qui protègent les droits des femmes à l'héritage s'avèrent nécessaires. Les lois garantissant aux femmes le droit de disposer d'une propriété propre et de s'adonner aux affaires sont d'une impérieuse nécessité.

REMERCIEMENTS

Cette étude sur le Rôle de la Femme dans l'Agriculture Rwandaise a été commandée par l'USAID et la Banque Mondiale. Elle a été réalisée par la Division des Statistiques Agricoles (DSA) du MINAGRI, en collaboration avec la consultante Anita Regmi, économiste agricole.

Nous aimerions remercier toutes les personnes et organisations qui nous ont aidé dans la réalisation de cette étude. Que les responsables de l'intégration de la femme au développement des projets et des organisations suivants: PIA à Gikongoro, PPN à Butare, APA à Ruhengeri, MIJEUMA, IWACU, INADES, Duterimbere et Réseau des femmes trouvent ici nos sincères remerciements. Plusieurs autres personnes non-membres des organisations mentionnées ont également apporté une contribution de taille à cette étude. Qu'elles trouvent ici, elles aussi, l'expression de notre profonde gratitude.

Les Auteurs

ABREVIATIONS

AID	Agence des Etats Unis pour le Développement International
APA	Amélioration de la Productivité Agricole (Ruhengeri)
BGM	Projet Bugesera, Gisaka et Migongo
BIT	Bureau International du Travail
CARE	Cooperative Relief Everywhere
CCDFP	Centre Communal de Développement et de Formation Permanente
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CERAI	Centre d'Education Rurale et Artisanale Intégrée
CERAR	Centres d'Education Rurale et Artisanale au Rwanda
ACDI	Assistance Canadienne Internationale pour le Développement
DSA	Division des Statistiques Agricoles
DUHAMIC-ADRI	Duharanira Amajyambere y'Icyaro - Action Pour le Développement Rural Intégré
ENBC	Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des Ménages de 1982/83
ENA	Enquête Nationale Agricole
ENF	Enquête Nationale sur la Fécondité
ESK	Ecole Sociale de Karubanda
E.S.T.M.	Ecole Supérieure des Techniciens Modernes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GOR	Gouvernement Rwandais
GTZ	German Technical Cooperative
OIT	Organisation Internationale du Travail
INADES	Institut Africain pour le Développement Economique et Social
JOC	Jeunesse Ouvrière Catholique
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts
MINEPRISEC	Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire
MININTER	Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal
MINIPLAN	Ministère du Plan
MINIMART	Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
MINISANTE	Ministère de la Santé
MIJEUMA	Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif
MRND	Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONAPO	Office National de la Population
OCSD	Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement
PIA	Projet d'Intensification Agricole de Gikongoro
PPN	Projet Pisciculture Nationale

PRIME	Policy Reform Initiatives in Manufacturing and Employment
SESG	Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion
SNV	Service des Volontaires Néerlandais
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les Activités en Matière de Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds des Nations Unies pour le Développement de la Femme
UNR	Université Nationale du Rwanda
URAMA	Organisation des Femmes Rwandaises pour le Développement.

Liste des tableaux

- Tableau 1: Répartition de la population active par sexe
Tableau 2: Répartition des activités par sexe en milieu rural
Tableau 3: Répartition des activités agricoles selon la personne en charge
Tableau 4: Répartition d'activités selon les personnes responsables
Tableau 5: Répartition du temps des travaux par culture et par sexe (%)
Tableau 6: Répartition d'animaux d'élevage selon le propriétaire (%)
Tableau 7: Pourcentage des ménages du milieu rural dirigés par les femmes
Tableau 8: Caractéristiques des ménages dirigés par les hommes par rapport à ceux dirigés par les femmes
Tableau 9: Revenu moyen brut par ménage en frw/an
Tableau 10: Nombre moyen de têtes de bétail par ménage et par sexe du chef de ménage
Tableau 11: Taux de polygamie et nombre d'épouses par ménage et par préfecture en 1978
Tableau 12: Représentation des femmes au sein des cadres politiques
Tableau 13: Représentation dans les hauts cadres politiques et administratifs
Tableau 14: Analphabétisme par préfecture
Tableau 15: Taux d'analphabétisme selon les groupes d'âge et par sexe
Tableau 16: Pourcentage des garçons et des filles à l'école secondaire
Tableau 17: Nombre d'étudiants à l'UNR par faculté.

PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION
L'IMPORTANCE DE LA FEMME DANS
L'AGRICULTURE RWANDAISE

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

1.1. Historique

Près de 95% des Rwandais vivent dans les zones rurales. On estime que de toute la population âgée de 7 ans et plus, 97% des femmes et 87,6% des hommes dépendent de l'agriculture (UNICEF, 1988). De plus, on estime que les femmes représentent 54% de la main-d'oeuvre agricole adulte. En fait, l'importance des femmes dans la population active du domaine agricole est de loin supérieure à ces estimations. En effet, une étude réalisée conjointement par le PNUD et l'OIT estime que quelques-unes des femmes qui ont fait l'objet de l'enquête consacrent deux fois plus de temps aux travaux agricoles que les hommes. En outre, une autre étude (Ubonabenshi, 1977) signale que les jeunes filles des ménages de milieu rural travaillent généralement quatre fois plus que les garçons. Le temps consacré aux activités non agricoles varie sensiblement au sein d'un ménage de milieu rural. Dans les ménages à vocation agricole, 24% des activités non agricoles réalisées par des femmes ont été considérées comme productives, tandis que pour les hommes 19% seulement ont été classées parmi les activités productives (UNICEF, 1988). En effet, suite à la migration actuelle des hommes vers la ville, le travail des femmes vivant en milieu rural s'est terriblement accru. Une étude (UNICEF, 1989) montre que dans 14,4% des ménages qui ont fait l'objet de l'enquête, l'homme ne vivait pas avec sa famille. Ainsi, les tâches qui étaient traditionnellement réservées aux hommes telles que la culture et l'entretien de plantes génératrices d'argent sont maintenant réalisées par les femmes en plus de leurs travaux de ménage habituels et de la culture des plantes vivrières.

Compte tenu de l'importance de la femme dans l'agriculture rwandaise et de la place qu'occupe l'agriculture au sein de l'économie du Rwanda, cette étude s'efforce d'identifier le rôle précis de la femme dans l'agriculture rwandaise. De plus les facteurs socio-économiques et politiques ayant une incidence sur les activités des femmes seront également décrits. Compte tenu de la courte période au cours de laquelle cette étude a été réalisée, il ne serait pas réaliste de s'attendre à ce que celle-ci soit exhaustive. Il faut dire, néanmoins, que des efforts ont été déployés pour aborder la plupart des problèmes les plus importants et les plus pertinents. On espère également que cette étude pourra présenter des vues concises et utiles sur le rôle de la femme, car les femmes pourraient, elles aussi, servir de public-cible pour les projets qui leur fourniraient de l'assistance dans le dessein d'améliorer l'économie du Rwanda en général.

1.2. Objectifs

Les objectifs de la présente étude peuvent être globalement définis comme étant d'identifier les rôles que les femmes jouent actuellement au sein de l'agriculture rwandaise ainsi que l'importance de leurs activités dans la performance de ce secteur. Il s'agit également d'identifier et d'évaluer l'ampleur des contraintes auxquelles les femmes se heurtent et qui limitent leur contribution à l'accroissement agricole et à la production de revenus en milieu rural. De façon plus détaillée, ces objectifs peuvent être énumérés comme suit :

1. Identification des cultures, activités ou sous-secteurs dans lesquels les activités féminines sont les plus concentrées
2. Identification de la répartition du travail relativement à la production, à la commercialisation et à la transformation des produits agricoles au Rwanda
3. Identification des domaines dans lesquels les femmes prennent des décisions relatives à la production et aux revenus agricoles
4. Estimation de la proportion des exploitations agricoles rwandaises qui sont dirigées par des femmes et évaluation de la façon dont elles diffèrent de celles qui sont dirigées par des hommes
5. Estimation du niveau d'accès des femmes à la terre, au crédit et aux conseils techniques
6. Identification des politiques et des conditions politiques actuelles qui sont en rapport avec les secteurs dans lesquels les activités des femmes sont concentrées
7. Identification des donateurs et des organisations locales qui soutiennent actuellement des programmes qui se sont fixés l'objectif d'accorder de l'assistance aux femmes du milieu rural

1.3. Sources des Données

Dans le but d'atteindre les objectifs ci-dessus, on a utilisé plusieurs sources des données, particulièrement des données disponibles à la Division des Statistiques Agricoles du MINAGRI. Il faut signaler ici qu'on a analysé et exploité les données recueillies par deux grandes enquêtes, à savoir l'"Enquête Nationale Agricole" de 1984 et l'"Enquête sur les Stratégies Non-Agricoles" de 1988. De plus, on a passé en revue et on s'est référé à divers autres rapports et études disponibles sur le sujet.

Nous pouvons citer l'étude réalisée par le projet PIA sur les groupements en préfecture de Gikongoro et celle réalisée par Réseau des Femmes dans la région du Mutara (au projet OVAPAM) et divers autres.

Ensuite, on a identifié et rencontré plusieurs personnes et organisations qui sont familières avec le rôle de la femme dans l'agriculture rwandaise.

Des entrevues furent organisées avec les responsables femmes dans les organisations suivantes : PIA à Gikongoro, PPN à Butare, APA à Ruhengeri, MIJEUMA, IWACU et INADES. On a également interviewé des responsables de Duterimbere, du Réseau des Femmes et de plusieurs organismes internationaux.

A cause de la courte période de temps alloué à la réalisation de l'étude, il n'a pas été possible de mener une enquête étendue sur les femmes qui s'occupent de l'agriculture.

Toutefois, on a réalisé des entrevues plus ou moins structurées avec des membres et des présidentes de groupements agricoles féminins. Ces entrevues ont eu lieu avec la présidente de l'union de 13 groupements féminins (totalisant 348 membres) de la Commune Gishamvu en Préfecture de Butare, la présidente et quelques membres du groupement "Abaticumugambi" de la Commune Kinyamakara en Préfecture de Gikongoro, "Abifatanije" de la Commune Kibali en Préfecture de Eyumba, "Tujijurane" et "Abunzubumwe" des Communes Kigombe et Nyakinama de la Préfecture de Ruhengeri. Le nombre des membres des groupements variait entre 13 et 53. Presque tous les groupements s'étaient adonnés à l'agriculture et dans une moindre mesure, à l'élevage et à la commercialisation de produits agricoles. Un seul groupement (Abunzubumwe) s'occupait exclusivement de l'élevage. Etant donné que le nombre relatif des femmes interrogées est très réduit, il n'y a pas de présentation formelle des résultats des interviews. Toutefois, on fait référence à ces interviews partout où cela s'avère nécessaire.

1.4. Organisation du Rapport

La présente étude est divisée en quatre grandes parties. La première partie comprend l'introduction et fait une analyse sur le rôle de la femme dans l'agriculture rwandaise. La seconde passe brièvement en revue la situation socio-économique et politique qui prévaut actuellement au Rwanda en relevant son influence sur les activités des femmes. La troisième partie quant à elle, retrace le rôle des organismes donateurs et d'autres ONG dans la promotion et le développement des activités en rapport avec les femmes. Des conclusions et des recommandations sont formulées dans la dernière partie.

CHAPITRE 2 : L'IMPORTANCE DE LA FEMME DANS L'AGRICULTURE RWANDAISE

Etant donné que 97,9% des femmes économiquement actives s'occupent de l'agriculture (cfr Tableau 1), il y a lieu d'affirmer que le rôle de la femme dans l'agriculture rwandaise est très important. Les femmes représentent 54% de la main d'oeuvre agricole adulte mais on constate que la part des femmes dans les autres secteurs tels que l'industrie, les affaires et les communications est fort négligeable. Ainsi donc, compte tenu de l'importance du rôle de la femme dans le développement du secteur agricole, cette section s'efforcera d'identifier les domaines dans lesquels leurs activités sont les plus concentrées. Il y aura également une description des caractéristiques des ménages dirigés par des femmes. De plus, on parlera du rôle des agents de vulgarisation et des groupements et coopératives de femmes dans la promotion du développement du secteur agricole.

Tableau 1. Répartition de la population active par sexe.

<u>Activité Economique</u>	<u>% Hommes</u>	<u>% Femmes</u>
Agriculture	87.6	97.9
Industrie	5.0	0.6
Services et Autres	7.4	1.5

Source : PNUD, 1984.

2.1 Domaines dans lesquels les activités féminines sont les plus concentrées

2.1.1 Répartition des tâches selon les Sexes

En milieu rural, la répartition des activités par sexe est retracée sur le tableau 2. L'agriculture occupe 33.8% de l'emploi du temps de la femme pendant que l'homme y consacre 20.1% de son temps. Concernant l'élevage, la femme y met moins de temps; 2.4% de son horaire et l'homme 17.1% de son temps. A la place de l'élevage, elle s'occupe des travaux ménagers qui lui prennent 20% de son temps. Les travaux ménagers effectués par les hommes leurs coûtent par contre 3.9% de leur temps. Les hommes disposent presque deux fois plus de temps que les femmes pour s'occuper des activités économiques.

Tableau 2. Répartition des activités par sexe en milieu rural

<u>Activité</u>	<u>% femme</u>	<u>% homme</u>
Agriculture	33.8	20.1
Elevage	2.4	17.1
*Autres activités économiques	9.4	17.2
Travaux ménagers	20.0	3.9
**Activités diverses	34.4	41.7

Source : MINAGRI

* Autres activités économiques (travaux communautaires, artisanat, commerce, travaux salariés).

** Repas, voyages, loisirs, vie sociale, repos

Dans l'agriculture, les femmes s'occupent généralement des travaux relatifs à la semence, à la plantation, au sarclage, à la récolte et à la conservation du grain à semer la saison suivante. Les hommes participent au défrichage du champ et aux travaux préliminaires de préparation du terrain. Des fois, ils interviennent même dans le semis et ou dans la plantation, mais le gros des techniques culturales à effectuer est fait par les femmes. Le tableau 3 fait ressortir la contribution personnelle des actifs dans une exploitation agricole, aux différents types de travaux. On constate que le défrichement occupe 45% des travaux agricoles et le chef de l'exploitation y consacre 58% contre 43% de son conjoint dans son emploi du temps dans ces dits travaux. Cependant il faut signaler qu'avec la rareté des terres, les champs à défricher deviennent de plus en plus inexistantes et les femmes travaillent de plus en plus seules dans l'agriculture.

Tableau 3. Répartition des activités agricoles selon la personne en charge (%)

Activité	Hommes	Femmes	Fils	Fille	Total
	CE	CE			
Défrichage	58	43	38	43	45
Semence et Plantation	7	18	11	14	13
Sarclage et Entretien	15	10	20	11	14
Récolte	13	20	12	24	17
Travaux après récolte	3	7	7	4	5
Fumure	1	-	2	-	1
Gardiennage	-	-	8	-	2
Cultures diverses	3	2	2	4	3
TOTAL	100	100	100	100	100

Source : MINIPLAN et MINAGRI, 1978.

Les chiffres de l'Annexe 1 présentent le pourcentage des principales personnes (hommes, femmes, femmes + hommes et autres) qui s'occupent des diverses tâches relatives aux différentes cultures. Le sorgho représente l'une des rares cultures (à l'instar de la banane et du café) pour laquelle, en plus de la préparation du terrain, les hommes participent remarquablement à la plantation et à la récolte. Au moment de la récolte, les hommes coupent les plants et les femmes les ramassent derrière eux. Les épis sont battus par les hommes pour en libérer les grains qui sont ensuite vannés par les femmes.

Certains hommes participent également à la plantation du petit pois, de la pomme de terre et du manioc. A part ces quelques cas, il est rare que les hommes prennent part aux travaux de plantation, de sarclage ou de récolte des cultures vivrières. De plus, les femmes épaulent les hommes dans les travaux de sarclage, de l'entretien et de la récolte du café et de la bananeraie, cultures relevant généralement du ressort des hommes. Le transport est presque exclusivement effectué par les femmes quelles que soient les cultures de leur ressort ou de celui des hommes.

Les activités postérieures à la moisson, le vannage, le triage, les transformations (mouture, rouissage, épluchage, déssechement) sont presque toujours exécutées par les femmes, à l'exception possible du traitement de la banane. En ce qui concerne la banane, les activités consécutives à la récolte consistent, dans une très large mesure, en la préparation du vin de banane, travail qui revient aux hommes; celle de la bière de sorgho aux femmes.

En vue de s'assurer de la disponibilité de la nourriture pour le ménage, les femmes s'occupent de la conservation et de l'emmagasinement des denrées alimentaires.

Le rôle de la femme dans l'élevage des animaux se limite généralement au nettoyage des étables, à l'alimentation des animaux et occasionnellement à faire paître le bétail (cfr Annexe 2). Les hommes se chargent de la traite et des soins des animaux malades tandis que les enfants sont ceux qui font, le plus souvent, paître le bétail.

Quant à la commercialisation des produits agricoles, les produits agricoles excédentaires cultivés par les femmes sont transportés et commercialisés elles. Ce sont les hommes qui se chargent de la commercialisation du vin de banane, tandis que la bière de sorgho est généralement commercialisée par les femmes. Le Tableau 4 présente la personne normalement chargée de la commercialisation agricole. En général les hommes se chargent des activités de commercialisation agricole les plus importantes et les moins fréquentes. Il s'agit du commerce du gros et du petit bétail, des produits animaux, de l'équipement agricole et des semences. Les femmes, elles se chargent de la commercialisation des produits vivriers en petite quantité. Elles font régulièrement les petites transactions de ce genre afin de se procurer un peu d'argent pour subvenir aux besoins immédiats du ménage. Les femmes du milieu rural cultivent de plus en plus des légumes qui, actuellement constituent une source régulière de revenus.

Tableau 4. Répartition des Activités selon les Personnes Responsables

Activité	% Hommes	% Femmes	Autres
Vente des Produits Agricoles	31.6	56.6	11.8
Achats des Produits Agricoles	37.9	52.8	11.3
Achat des Semences	50.4	42.7	6.9
Achats des Produits d'Elevage	69.0	25.9	5.1
Vente de la Bière	69.8	24.1	6.1
Vente des Produits d'Elevage	69.4	22.0	8.6
Achats d'Outils Agricoles	71.9	20.5	7.6
Vente de Petit Bétail	81.4	14.3	3.3
Achat de Petit Bétail	84.3	12.2	3.5
Achat du Gros Bétail	88.6	7.2	4.2
Vente de Gros Bétail	90.9	6.6	2.5

Source : IMA 1984 "Description Sommaire des Principales Caractéristiques de l'Agriculture au Rwanda". Rapport 2, Février 1984.

2.1.2 Cultures et Activités selon les sexes

La femme est plus préoccupée par la survie de son foyer, elle s'intéresse aux cultures vivrières et participe moins aux cultures génératrices des revenus.

La production des aliments de base tels que les haricots, les petits pois, les pommes de terre, les patates douces et d'autres est essentiellement réalisée par les femmes.

Selon les résultats d'une enquête réalisée par le projet PIA dans six communes de la préfecture de Gikongoro (avril 1989), comme on peut le voir au tableau 5, les femmes investissent respectivement 5 fois et 4 fois plus de temps que les hommes dans la culture du haricot et du soja. Le haricot principalement et le soja étant des aliments protéiniques.

Les femmes s'occupent de la totalité de la culture du maïs, dépensent 3 fois plus de temps dans la culture du sorgho et 2.5 fois plus de temps dans la production des tubercules, principales sources énergétiques de base dans l'alimentation rwandaise. Bien qu'elles y dépensent plus de temps que les hommes, les femmes consacrent moins d'effort dans la culture du blé et du café. Ces dernières cultures étant produites spécialement pour la spéculation. Ceci est une preuve du souci évident des femmes de cultiver les espèces qui leur garantissent le plus d'autosuffisance alimentaire. Par contre, les hommes se chargent principalement du défrichage et de la préparation du terrain et collaborent plus avec les femmes dans la production des produits générateurs d'argent.

Tableau 5. Répartition du temps des travaux par culture et par sexe (%)

Cultures	% Hommes	% Femmes
Haricots	18.8	81.2
Patates douces	31.0	69.0
Sorgho	24.0	76.0
Colocase	26.4	73.6
Banane	35.1	64.9
Soja	17.7	82.3
Café	27.0	73.0
Manioc	40.0	60.0
Blé	36.2	63.8
Eleusine	21.6	79.4
Petits pois	13.9	86.1
Légumes	22.2	77.8
Maïs	20.0	80.0
Divers	21.1	78.9

Source : PIA, "Aménagement des Bas-Fonds dans six Communes de la Préfecture de Gikongoro", Avril 1989.

Les données de l'ENA (cfr annexe 1), relatant la principale personne qui s'occupe de chaque culture montrent une similitude avec les constatations de l'étude menée par le projet PIA.

Principalement la majorité des cultures est exécutée par les femmes et un faible pourcentage des activités agricoles est réalisé par les hommes seuls. Si on analyse culture par culture, dans 46.3% des cas, ce sont les femmes qui s'occupent de la culture du haricot contre 6.0% des cas où les hommes exécutent seuls les travaux pour la même culture. Quant à la culture de la patate douce, les femmes interviennent seules dans 48.8% des cas contre 7.3% des hommes.

Dans la production du manioc, les femmes la réalise seules dans 35.5% des cas tandis que les hommes produisent principalement seuls le manioc dans 16.6% des cas. Signalons ici que la situation s'inverse quant il s'agit des cultures de rente.

Dans 27.2% des situations, ce sont des hommes seuls contre 9.8% des cas des femmes qui se chargent de la culture du café et 53.8% des cas, les hommes assurent à eux seuls la production de la banane contre 9.8% des femmes. Mais il faut préciser que pour ces mêmes cultures dans 37.2% des cas les femmes travaillent ensemble avec les hommes dans la caféiculture et pour le bananier dans 28.3% des cas, femmes et hommes s'occupent de cette culture.

L'étude réalisée par le Réseau des Femmes confirme aussi que la culture des denrées alimentaires comme les haricots, les légumes, les patates douces et les autres tubercules est essentiellement effectuée par les femmes. En plus du café et de la banane les hommes cultivent parfois d'autres fruits et arbres.

Dans les régions où se pratiquent la culture du tabac, les activités y afférentes sont effectuées par les hommes. Ce sont ces derniers qui s'occupent aussi de sa commercialisation. Signalons que le tabac constitue dans ces régions une source importante et régulière des revenus.

L'élevage d'animaux fait généralement partie des activités des hommes. Il est rare que les femmes possèdent des animaux, et quand bien même elles en disposent, il s'agit de petits animaux tels que les chèvres et la volaille (cfr Tableau 6). Les femmes semblent se charger de la plus grande partie des tâches afférentes à l'élevage du petit bétail et de la volaille. Les hommes et les enfants, quant à eux, s'occupent généralement du gros bétail.

Tableau 6. Répartition d'Animaux d'Elevage selon le Propriétaire (%)

Animaux	Propriétaire %	
	Ménage	Femmes
Chèvres	66.3	17.8
Volaille	48.4	13.6
Bétail	11.5	2.1
Mouton	8.4	1.0
Lapin	5.3	-
Porc	3.2	1.0
Canard	3.2	2.1
Autres	2.1	-

Source : Réseau des femmes "Etude sur la Valorisation et L'intégration des Activités de la Femme dans le Domaine Agro-Pastoral", Février 1988.

2.1.3 Domaines où les Femmes prennent des Décisions

En ce qui concerne les denrées qui sont cultivées par les femmes, les décisions relatives à la moisson et à la disposition des produits récoltés sont généralement prises par les femmes. Après la récolte d'une culture, la femme met de côté une partie du produit qui servira de semence lors de la saison culturale suivante. Le reste est partagé entre la consommation du ménage et la vente. Très souvent, les femmes disposent elles-mêmes de l'argent obtenu de la vente et décident même de son utilisation ultérieure.

Pour les cultures relevant des activités des hommes, les femmes n'ont rien à dire concernant la récolte ou la disposition de la culture. A l'issue de la récolte, elles peuvent, cependant, sur l'ordre de leurs maris, transporter et vendre les produits au marché. Le produit de la vente reste, néanmoins, sous le contrôle du mari.

De l'étude réalisée par le Réseau des Femmes (cfr Annexe 3) et de celle de l'UNICEF (cfr annexe 4), on constate que la majorité des femmes décident elles-mêmes sur les cultures à planter. Les décisions concernant les portions de la récolte à allouer à la consommation du ménage et à la vente reviennent également aux femmes.

Le revenu obtenu de la vente des produits agricoles ainsi que du petit commerce sert à l'achat d'articles nécessaires au ménage (cfr Annexe 5).

Près de 94% des femmes utilisent leurs revenus à l'achat du sel, du sucre et de l'huile de cuisine.

De plus, environ 90% d'entre elles se procurent des moyens d'éclairer leurs maisons, du savon, des vêtements et des ustensiles de cuisine.

Près de 66% ont signalé qu'elles donnent une partie de leurs revenus à leurs maris, et très peu, moins de 20% réinvestissent leurs bénéfices.

2.2. Ménages agricoles dirigés par des Femmes

Par ménage agricole dirigé par une femme, il faut entendre un ménage dont la personne reconnue comme étant responsable du ménage, de la bonne marche de l'exploitation agricole et des grandes décisions concernant l'utilisation des ressources disponibles est une femme. Suite au veuvage, à la polygamie ou à l'absence de leurs maris, près de 22% des ménages du milieu rural sont dirigés par des femmes. C'est dans la préfecture de Kibuye qu'on trouve le nombre le plus élevé de tels ménages, tandis que le nombre le plus faible se trouve dans la préfecture de Kibungo (cfr tableau 7). Les raisons profondes de cette disparité régionale dans le nombre de ménages dirigés par des femmes ne sont pas si évidentes, faute d'une étude exhaustive.

Cependant, il y a lieu de formuler certaines hypothèses raisonnables. Il est intéressant de constater que les quatre préfectures dans lesquelles le pourcentage des ménages dirigés par les femmes est le plus bas, à l'exception de la préfecture de Gikongoro, ont connu une émigration considérable au cours des quelques dernières années (UNICEF, 1985). Il semble logique de supposer que la population de sexe masculin a émigré, laissant ainsi un grand pourcentage de ménages dirigés par des femmes. Le taux relativement élevé de polygamie dans les préfectures de Gisenyi et Kibuye (respectivement 18,8% et 13,6%) pourrait être à l'origine de l'existence du nombre élevé de ménages dirigés par des femmes dans ces préfectures. La seule préfecture qui ne montre aucune cause apparente est celle de Gikongoro. En effet, elle a connu une émigration au cours des quelques dernières années, le taux de polygamie dans la préfecture est relativement élevé (13,6%), mais elle dispose d'un des plus faibles pourcentages des ménages dirigés par des femmes. Elle est également l'une des régions les plus pauvres du pays. La dynamique socio-économique de la région serait si compliquée qu'on ne pourrait pas facilement trouver une explication observable.

Tableau 7. Pourcentage des Ménages du Milieu Rural Dirigés par les Femmes selon les Préfectures.

Préfecture	Ménages dirigés par les Hommes	Ménages dirigés par les Femmes	% des Ménages dirigés par les hommes	% des Ménages dirigés par les femmes
Kibuye	64518	27227	70.3	29.7
Gisenyi	85161	31457	73.0	27.0
Gitarama	98875	33152	74.9	25.1
Butare	102574	33644	75.3	24.7
Ruhengeri	99048	25818	79.3	20.7
Cyangugu	63382	15727	80.1	19.9
Kigali	109334	25999	80.8	19.2
Byumba	99320	23153	81.1	18.9
Gikongoro	70195	12112	85.3	14.7
Kibungo	77924	13277	85.4	14.6
Rwanda	870331	241566	78.3	21.7

Source : ENA, 1984 "Résultats de L'Enquête Nationale Agricole 1984", Rapport 1 - Vol. 1, Septembre 1985.

Il existe diverses différences qu'il faudrait signaler entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes. La plupart des ménages dirigés par les femmes s'occupent généralement de l'agriculture et font rarement de l'élevage. L'âge moyen des femmes qui dirigent des ménages est supérieur à celui de leurs homologues de sexe masculin (cfr Tableau 8).

Tableau 8. Caractéristiques des Ménages dirigés par les Hommes par rapport à ceux qui sont dirigés par les Femmes

Caractéristique	Chef de Ménage Masculin	Chef de Ménage Féminin
Age Moyen du Chef (ans)	46.2	56.1
Taille du Ménage (nombre)	5.3	3.7
Valeur Moyenne Consommée/ tête/an en Frw	11693.0	12032.0
Taux d'Auto-Consommation de nourriture (%)	66.7	70.4
Superficie Moyenne Cultivée (hectares)	1.4	0.9
Valeur Ajoutée de Frw/ménage/an	59570.0	38684.0
% de contribution Agricole	61.2	67.3
Culture	52.8	60.3
Bétail	8.4	7.0
Activité Principale		
Agriculture	27.5	49.7
Agriculture/Artisanat	39.6	29.1
Artisanat	9.6	5.2
Commerce	3.4	4.8
Salarié	5.1	1.4
Autres	14.8	9.8

Source : MINIPLAN, "Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation Milieu Rural", Vol. 3, Mai 1988.

En général les femmes qui dirigent des ménages jouissent d'un niveau d'instruction inférieur à celui de leurs homologues de sexe masculin. En effet, 88 % des femmes qui sont à la tête de ménages sont totalement illettrées, alors que le nombre d'illettrés parmi les chefs de ménage de sexe masculin ne représente que 47% de ceux-ci (cfr Annexe 6).

En fait, 13,1% des chefs de ménage de sexe masculin ont terminé les études primaires et 2,7% ont fait quelques études post-primaires, tandis que 2,9% seulement de leurs homologues de sexe féminin ont un niveau d'enseignement primaire. Aucune d'entre elles n'a pratiquement fait d'études post-primaires. L'âge moyen supérieur ainsi que le niveau d'instruction inférieur des femmes chef de ménages par rapport aux chefs de ménage hommes découlent du fait que les femmes prennent la responsabilité des ménages à la mort ou au départ de leurs maris. Généralement, les femmes sont de loin moins instruites que les hommes au Rwanda.

Tableau 9. Revenu Moyen Brut par Ménage en Frw/an.

Propriété de Terre en Hectares	Chef de Ménage Masculin				Chef de Ménage Féminin			
	% de mén	Ag	Non Ag	Total	% de mén	Ag	Non Ag	Total
< 0.5	21.6	39371	14048	53419	36.0	31912	4989	36901
0.5-1	32.0	82773	8107	70880	31.1	53426	3085	56511
1-2	26.8	88417	9768	97955	21.36	8551	2079	70630
>2	19.5	109044	18158	127322	11.5	108395	4520	112915

Source : Enquête sur les Stratégies Non Agricoles, 1988.

Egalement, les tableaux 8 et 9 montrent que toutes les propriétés de terres dont disposent les ménages dirigés par des femmes sont inférieures à celles des ménages ayant des hommes à leur tête et que la plupart des ménages dirigés par des femmes disposent de champs inférieurs ou égal à 0,5 hectare, tandis que la majorité des champs appartenant à des ménages dirigés par des hommes varient entre 0,5 et 1 hectare. De plus, plus de 46% des ménages dirigés par des hommes disposent de propriétés de terres ayant une superficie supérieure à 1 hectare, alors que 32,9% seulement des ménages dirigés par des femmes en disposent.

Un plus faible pourcentage des ménages dirigés par des femmes dispose d'animaux domestiques (cfr Tableau 10).

Tableau 10. Nombre moyen de têtes de bétail par ménage et par sexe du chef de ménage

Caractéristique	Chef de ménage Masculin		Chef de Ménage Féminin	
	% de ménages	Nbre moyen/ménage	% de ménages	Nbre moyen/ménage
Elevage				
Vache	25.1	3.3	18.7	2.4
Chèvre	57.6	3.1	51.1	2.8
Mouton	21.2	2.5	18.2	2.4
Porcs	13.6	1.6	8.9	1.4
Lapins	8.8	-	8.1	-

Source : ENA, Résultats de l'Enquête Nationale Agricole 1984", Rapport 1 - Vol. 2 et Vol. 3, 1986.

De plus, on constate qu'il y a une valeur moyenne de consommation du ménage supérieure et un taux d'auto-consommation de produits agricoles plus élevé dans les ménages dirigés par des femmes. L'étude du MINIPLAN signale une valeur ajoutée plus basse (en Frw) par ménage et par an (cfr Tableau 8) pour les ménages qui sont dirigés par des femmes, les données obtenues grâce à une enquête plus récente (Enquête sur les Stratégies non Agricoles, 1988) font également état d'un niveau de revenu brut inférieur (cfr Tableau 9)

L'on doit, cependant, garder à l'esprit le fait que le revenu brut ne déduit pas le coût des intrants. Ainsi donc, le faible chiffre indiquant le revenu des ménages dirigés par des femmes pourrait provenir de la petite quantité de leurs avoirs au début, des petites propriétés de terres, du petit nombre de bétail et du fait que les hommes en général font plus d'activités économiques que les femmes.

Il n'existe pas de différences remarquables en ce qui concerne la construction de maisons qu'elles appartiennent à des chefs de ménage de sexe masculin ou de sexe féminin (cfr Annexe 7). Etant donné que les ménages dirigés par des femmes disposent d'un petit nombre d'animaux d'élevage, on n'y trouve que peu d'étables. Il ne semble pas y avoir de différences dans les types de produits agricoles cultivés par les deux groupes de ménages (cfr Annexe 8). Ceci semble raisonnable puisqu'un modèle bien défini de culture existe déjà au moment où les femmes deviennent chefs de leurs ménages, c'est-à-dire à la mort de leurs maris ou au moment où ils quittent le toit conjugal.

Pour ce qui est des commodités et des ustensiles de ménage, il a été constaté que les ménages dirigés par des hommes disposent de biens plus durables tels que des postes de radio, des bicyclettes et des motocyclettes (cfr Annexe 9). Il n'y avait pas de différence concernant la possession de biens traditionnels tels que les paniers, les mortiers et les pilons, les bidons, lesalebasses, les seaux et les bassins.

Dans le domaine de l'outillage agricole (cfr Annexe 10), beaucoup de ménages dirigés par des hommes possédaient des pelles et des bêches, conformément à l'état selon laquelle les hommes effectuent la plupart des travaux qui exigent un effort physique. De même, un pourcentage plus élevé de ménages dirigés par des hommes disposaient d'outils tranchants comme la machette, la serpette et la scie. De plus, un pourcentage remarquablement élevé de ménages dirigés par des hommes disposaient d'une compostière. Ceci serait dû au fait qu'il y a un pourcentage plus élevé de ménages dirigés par des hommes qui s'adonnent à l'élevage de bétail d'une part et d'autre part du fait que la confection des compostières est un travail dur exécuté généralement par les hommes. Sinon chaque ménage doit en posséder au moins une suivant les instructions du MINAGRI.

2.3. L'aide des vulgarisateurs aux femmes dans l'Agriculture

Le rôle des vulgarisateurs dans l'assistance aux femmes dans le développement agricole semble se limiter au strict minimum. En effet, la plus grande partie des programmes de vulgarisation semble favoriser les hommes.

Dans l'étude réalisée par le Réseau des Femmes (cfr Annexe 11), 37,9% des femmes du milieu rural interrogées n'avaient jamais rencontré d'agent de vulgarisation. Etant donné que les interviews ont été réalisées dans le domaine du Projet BGM de la Banque Mondiale, le pourcentage des femmes qui, dans cette région, ont rencontré les vulgarisateurs agricoles aurait dû être plus élevé. En effet, il est très probable que le nombre de femmes qui n'ont jamais été abordées par des agents de vulgarisation est de loin supérieur au niveau national.

Des entrevues avec des personnes oeuvrant dans des projets de développement agricole et avec des femmes du milieu rural, on a pu constater que les vulgarisateurs agricoles de sexe féminin auront un effet très positif sur le développement agricole. En fait, quand on a demandé à une des femmes interviewées quel serait l'effet d'une vulgarisatrice agricole, elle a répondu qu'elle ne serait pas là en train de parler avec nous si nous étions des hommes. Effectivement, les femmes ne parlent pas aisément avec les vulgarisateurs de sexe masculin et n'osent pas discuter avec ces derniers.

Il y a aussi cette constatation générale selon laquelle les vulgarisateurs cherchent plutôt des membres de ménage de sexe masculin auxquels s'adresser. Quand ils ne trouvent pas de membre de sexe masculin, ils s'en vont sans parler à qui que ce soit. Ce comportement semble porter atteinte aux objectifs de la vulgarisation agricole dans la mesure où 54% des personnes qui s'occupent de l'agriculture sont bel et bien des femmes. De plus, les principales décisions concernant le choix des cultures à adopter, les pratiques culturales à entreprendre ainsi que la conservation des produits agricoles à manger et à semer reviennent exclusivement aux femmes.

2.4. Groupements et Coopératives Agricoles Féminins

L'idée de mettre en place des groupements de femmes a été lancée par le Gouvernement, il y a plus de 35 ans. Dans le cadre de l'"Action Sociale" qui a alors été mise en oeuvre, des associations de femmes ont été créées dans les zones urbaines en vue de relever le niveau culturel et intellectuel des épouses des rwandais qui travaillaient avec les administrateurs coloniaux.

Plus tard, ce service a été étendu aux femmes du milieu rural, mais l'objectif a été plutôt orienté vers l'éducation et la formation en matière de santé publique.

Cependant, on a ressenti le besoin de former les hommes également au fur et à mesure que le niveau de formation et de conscience de leurs épouses augmentait. C'est ainsi que l'idée de groupes ou groupements, comme ils sont communément appelés, sont devenus un programme national opérant dans les Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente.

Dans ces centres, on encourage la formation de tous les groupements (les hommes, les femmes et les deux ensemble), et il existe plusieurs programmes nationaux qui participent à leur formation.

On voit clairement que les groupements et coopératives de femmes peuvent jouer un rôle très significatif dans le développement de l'agriculture. Bien que, dans une enquête menée par l'UNICEF (UNICEF 1986-87), il a été constaté que 9,1% de toutes les femmes interrogées (1000 au total) étaient membres d'un groupement quelconque, 69% de toutes celles qui appartenaient à des groupements s'occupaient de l'agriculture (6,3% de la population totale).

Ces groupements s'adonnent à diverses activités agricoles comprenant notamment l'élevage et la pêche. Aussi, une grande proportion de groupements s'occupe de la commercialisation de produits agricoles, et plusieurs groupements non agricoles font du petit commerce.

Les structures des groupements varient énormément. En général, chaque groupement est dirigé par un président et dispose aussi d'un trésorier. Les groupements d'agriculteurs peuvent obtenir la permission d'utiliser des parcelles dans les vallées marécageuses pour l'agriculture ou la pisciculture. Une telle permission est accordée par le Bourgmestre de la Commune.

Cependant, des groupements de la Préfecture de Ruhengeri ont signalé que des terres de ce genre n'existent pas dans leur préfecture et qu'ils louent des champs plutôt. Dans la Commune de Kigombe, le groupement des femmes "TUJIJURANE" a dû louer un champ à chaque saison, mais il n'a pas été en mesure de louer le même champ à chaque saison culturale. Ainsi donc, n'ayant pas la possibilité de tirer profit des méthodes nouvelles, ces femmes ont trouvé futile d'adopter des méthodes favorisant la fertilité du sol. Elles ont également eu l'intention d'acheter un champ ensemble mais elles n'avaient pas de ressources pour cela. De même, dans la Commune de Nyakinama, des femmes ne disposant pas de ressources pour acheter un champ étaient en train d'élever deux porcs ensemble dans leur groupement de 18 femmes faisant partie du groupement Abunzubumwe. Avec une telle ardeur d'accroître leurs revenus par tous les moyens, ces femmes représentent un énorme potentiel pour le développement agricole, surtout si elles obtiennent un soutien dans le domaine des infrastructures.

Les femmes appartenant à des groupements partagent leur temps entre les travaux de ménage, le travail agricole dans leurs propres champs et le travail dans le champ de l'association. De plus, il est perçu une petite redevance aux membres, et celle-ci varie d'un groupement à l'autre. Dans la plupart des groupements, cette redevance peut servir de tontine.

La manière dont la production est partagée après la moisson varie aussi d'un groupement à l'autre : dans certains groupements, la récolte est partagée sur-le-champ; dans d'autres, une partie de la production est partagée entre les membres et le reste est commercialisé. L'argent ainsi obtenu est versé sur le compte du groupement à la Banque Populaire. Cet argent est ensuite réinvesti pour promouvoir les affaires commerciales du groupement, et, lorsqu'un membre du groupement se retire ou quand il se pose de graves problèmes, il est partagé entre les membres.

Les femmes interrogées ont signalé que très souvent elles donnent une grande partie de l'argent gagné dans leurs groupements à leurs maris pour les rassurer afin d'éviter qu'il ne leur soit interdit de poursuivre leurs activités dans les groupements. Ainsi donc, les groupements ne sont pas totalement indépendants du contrôle des hommes. En effet, elles peuvent prendre des décisions sur les activités des groupements, faire des voyages de formation, mais pour la plupart des femmes qui y prennent part, la permission de leurs maris est une condition sine qua non. Des fois même, les groupements exclusivement féminins recourent aux hommes pour le défrichage initial du champ, la construction de leur siège et le creusement de l'étang pour la pisciculture.

Les avantages des travaux en groupements pour les femmes sont innombrables. Les groupements exclusivement féminins semblent être plus intéressants pour les femmes que les groupements mixtes. Dans un groupement mixte, c'est un homme qui assume généralement la fonction de chef de groupement ou de président et les femmes semblent être reléguées à l'arrière-plan. Les diverses tâches relatives à l'obtention de prêts, à la visite aux autorités communales ainsi que d'autres activités qui permettent à la femme d'apprendre les procédures et le fonctionnement des services de l'Etat sont refusées à de tels groupements.

Les femmes qui n'ont pas confiance en elles-mêmes suite à des siècles de pratique de vieilles coutumes et de relégation à un rôle secondaire dans la société n'ont pas l'occasion d'acquérir cette confiance en soi. Par ce complexe d'infériorité, la majorité des femmes rwandaises n'ont pas confiance en elles-mêmes ou à l'égard des autres femmes. Ainsi, elles constituent par leur comportement négatif à l'égard de la promotion de leurs soeurs, un sérieux handicap à la pleine intégration de la femme au développement. Dans un groupement exclusivement féminin, les femmes sont obligées d'accomplir toutes les tâches elles-mêmes.

Ce sont elles qui demandent la permission de cultiver la terre, sollicitent un crédit (si nécessaire) et décident de l'administration du groupement. En plus des profits économiques que procurent les activités de groupements, le rôle que jouent les groupements dans la constitution de la confiance en soi est très important. En effet, dans un pays où il n'existe pas de moyens légaux concernant la propriété des femmes, où les lois handicapent les transactions nonétaires des femmes, les activités de groupements leur sont de voie pour les deux.

Dans un groupement, les femmes sont en mesure de surmonter les découragements et la moquerie de la société lorsqu'elles se lancent dans une activité nouvelle non traditionnelle génératrice de revenus. Le groupement constitue également un lieu de socialisation, un forum d'échange d'idées et d'expériences. Certains groupements participent à l'animation dans le cadre des programmes de sensibilisation organisés par divers services du Gouvernement. A cette occasion, ils peuvent aussi organiser des activités culturelles comme les danses.

Des organisations telles que le Centre IWACU, INADES DUHAMIC-ADRI et certains projets comme PIA présentent des sessions de formation et de recyclage à l'intention de plusieurs groupements d'agriculteurs.

Les activités agricoles des groupements féminins sont handicapées par le problème de fond de roulement.

Le groupement "ABATICUMUGAMBI" de Gikongoro que le projet PIA avait accordé un crédit en nature n'a pas pu continuer son approvisionnement en produits vivriers parce que les membres de groupement s'étaient partagés les vivres lors de la famine sans laisser une part des fonds pour réalimenter leur magasin. La plupart des groupements hésitent à solliciter des crédits; le motif avancé par les groupements était la crainte de ne pas pouvoir rembourser en cas de mauvaise récolte. Certains des groupements désireux d'obtenir des crédits rencontrent le problème de personnalité juridique et/ ou le problème des garanties.

S'ils parvenaient à obtenir plus de ressources, les groupements agricoles féminins verraient probablement leur performance dépasser de loin le niveau actuel. Il faut signaler ici que tous les agents oeuvrant avec des projets de groupements d'agriculteurs étaient d'accord, de façon unanime, sur l'excellence du travail réalisé par les groupements de femmes.

Dans la plupart des cas, le rendement obtenu dans les groupements de femmes (plus particulièrement dans le cas de PPN) était supérieur à la moyenne.

En effet, à cause du poids de leur responsabilité de subvenir aux besoins de leurs ménages, les femmes semblent déployer beaucoup plus d'efforts dans leur travail que les hommes.

Les groupements organisés à l'intention de jeunes filles semblent faire face à des problèmes particuliers. Les membres et le nombre du groupement varient suivant les statuts civils et suivant la façon dont le groupe résout ses problèmes particuliers. Aussitôt qu'une fille se marie, elle se retire du groupement. Elle entre suivant son dynamisme et les humeurs de son conjoint dans un groupement des femmes plus âgées. Ceci trouble le cours normal des opérations du groupement.

Cependant, le problème principal auquel les femmes font face dans tous les groupements est le poids de leur travail et l'insuffisance du temps. Les améliorations à faire, dans le domaine agricole en particulier, sont handicapées par la non disponibilité des femmes. En effet, dans l'enquête menée par l'UNICEF (1986-87), 24,9% des femmes interrogées ont avoué que le temps était le principal handicap qui les empêchait de participer aux sessions de formation agricole (cfr Annexe 12). Autrement dit, l'allègement de leur fardeau contribuerait énormément au développement. Ainsi donc, les foyers améliorés, les fontaines situées à proximité des demeures, la formation en matière de technologies et de conservation de denrées alimentaires ainsi que la bonne gestion du temps seraient très utiles.

L'étude réalisée par le PNUD et l'UNIFEM (PNUD/UNIFEM/RWA, 1988) insiste sur la nécessité de la formation et du soutien matériel pour les groupements de femmes. Car, la plupart des femmes dans les groupements ont soif d'améliorer leur condition et seraient prêtes à travailler, mais n'ont pas les moyens de se développer.

2.5. Résumé

Ce chapitre s'est penché sur l'importance de la femme dans le développement agricole. Les constatations de cette partie peuvent être brièvement présentées de la manière suivante :

1. Les femmes représentent une main- d'oeuvre agricole significative. En effet, 97,9% de toutes les femmes économiquement actives s'occupent de l'agriculture, et elles constituent 54% de toute la main- d'oeuvre agricole.
2. Aucune activité agricole dans laquelle les femmes ne participent pas mais elles concentrent leurs activités dans la production de cultures vivrières, tandis que les hommes s'occupent surtout des cultures génératrices d'argent (café et banane) et de l'élevage de bétail. Cependant, certaines femmes élèvent du petit bétail tel que les chèvres et la volaille.
3. Il existe un canevas distinct dans les tâches accomplies par les hommes et par les femmes dans le travail agricole : les hommes défrichent et préparent le terrain, tandis que les femmes s'occupent principalement des travaux de semis, de plantation, de sarclage, de récolte, des tâches consécutives à la moisson et du transport. Les hommes s'occupent de la récolte du café et des bananes et peuvent participer à la récolte de sorgho. Ils se chargent, avec l'aide des femmes, également de la préparation du vin de banane.
4. Les femmes prennent la plupart des décisions relatives au choix des cultures vivrières à semer et à l'affectation de la production récoltée à la consommation du ménage, à la vente et à la réserve, de grain pour la saison culturale suivante. Les femmes peuvent également gérer les revenus obtenus de la vente des produits agricoles.

Dependant, en ce qui concerne le bétail et l'achat des outils agricoles, toutes les décisions sont du ressort des hommes.

5. Près de 22% des ménages du milieu rural sont dirigés par des femmes. En général, ces femmes chefs de ménage sont plus âgées et moins instruites que leurs homologues de sexe masculin. Les ménages dirigés par des femmes semblent plus petits et disposent de moins de terres. Ils n'élèvent généralement pas de bétail.

Ici, le point le plus intéressant est que la valeur moyenne consommée par tête et par an ainsi que l'auto-consommation des produits agricoles étaient toutes les deux plus élevées pour ces ménages que pour ceux qui sont dirigés par les hommes. L'on n'a pas constaté de différence dans la façon d'utiliser les terres, mais de petites différences ont été remarquées dans la construction des maisons d'habitation entre les deux groupes de ménages. De plus, les ménages dirigés par des hommes disposaient de plus de matériel tel que les postes de radio, les bicyclettes et les motocyclettes.

6. Le rôle que jouent les vulgarisateurs en accordant de l'assistance aux femmes dans le domaine agricole est réduit au strict minimum. L'on a éprouvé le besoin d'affecter des vulgarisateurs de sexe féminin.

7. Les groupements de femmes exercent une forte influence sur le développement de l'agriculture. Le rôle des groupements de femmes dans le développement agricole peut s'accroître si ceux-ci obtiennent un soutien technique et matériel suffisant.

DEUXIEME PARTIE :

FACTEURS QUI INFLUENCENT LE ROLE DE LA
FEMME DANS LE DEVELOPEMENT AGRICOLE

CHAPITRE 3 : FACTEURS QUI INFLUENCENT LE ROLE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

La société rwandaise reconnaît la valeur de la femme en tant que procréatrice et éducatrice, puisqu'elle engendre et éduque les enfants (qui sont considérés comme un symbole de richesse dans la société rwandaise traditionnelle) et pour sa contribution économique en tant que productrice et gestionnaire du ménage. Cependant son statut réel et la définition de ses droits restent ambigus. En effet, la société et la loi (constitution) semblent se lancer des messages contradictoires sur ce qu'est réellement le statut de la femme au Rwanda. Les sections suivantes vont brièvement passer en revue les principaux facteurs qui influencent le rôle de la femme dans la société rwandaise en général et dans le développement agricole en particulier.

3.1. Mariage

Basée sur la coutume et la tradition, une forte pression sociale pousse les femmes à se marier. Le statut de célibat est un statut transitoire, tant pour les jeunes filles que pour les jeunes gens. A l'âge de 50 ans, seulement 1,6% des hommes et 0,5% des femmes n'ont jamais fait partie d'une forme quelconque d'union. Cet état de choses ne manque pas d'avoir une influence sur les activités des femmes. En effet, les fonctionnaires du MIJEUMA et d'autres personnes qui s'occupent des activités des groupements trouvent qu'il est trivial de démarrer une activité génératrice de revenus avec des groupements de jeunes filles. La seule idée que ces filles ont dans leur tête, disent-ils, n'est que celle du mariage. Une fois mariées, elles suspendent les activités de groupements auxquels elles avaient initialement adhéré. Cela n'est pas le cas pour un jeune homme qui se marie.

En comparaison avec d'autres pays en voie de développement, l'âge moyen de premier mariage au Rwanda est élevé, à savoir 21 ans pour les filles et 24,5 ans pour les garçons (ONAPO, 1985); ceci constitue un avantage pour les femmes rwandaises. On note même une tendance à retarder davantage cet âge. Ceci peut se justifier par le fait que la dot, que l'homme doit payer avant de se marier (généralement une vache ou son équivalent), est en train de devenir de plus en plus chère. De plus, au fur et à mesure que la population s'accroît, la terre devient de plus en plus rare et les jeunes gens ont difficile à s'installer. Ainsi, à cause des difficultés d'ordre financier, beaucoup de couples cohabitent sans contracter de mariage officiel. D'après l'Enquête Nationale sur la Fécondité (ENF, ONAPO, 1985), 44% seulement des femmes mariées vivaient dans un mariage officiellement reconnu contre 56% des foyers qui n'avaient pas fait de mariage légal.

En cas de séparation, des mariages de ce genre peuvent provoquer des situations qui sont plus défavorables à la femme que dans le cas d'un mariage légalement contracté. Par exemple; sauf dans des cas où les enfants sont reconnus officiellement par leurs pères, sinon en cas de séparation sans mariage officiel, les enfants sont à la charge entière de la femme.

La femme n'a pas le droit de réclamer quoi que ce soit sur le patrimoine du foyer même si elle a contribué à son enrichissement; elle rentre chez elle les mains vides. Dans le temps, quand elle décidait de ne pas se remarier, ses parents lui procuraient un lopin de terre pour pouvoir survivre. Cette pratique tend à disparaître actuellement avec le manque de terre dans le pays.

Bien qu'elle soit en régression, la polygamie reste tout de même assez répandue. Selon les données du Recensement général de la Population (cfr tableau 11), le taux de polygamie au Rwanda était de 12,5% en 1978, ce taux est en régression puisqu'il était passé à 10,6% en 1981 (MINIPLAN, 1987). Traditionnellement, lorsqu'un homme était riche et était en mesure d'entretenir plusieurs femmes, il pouvait devenir polygame.

Cette question était donc liée aux considérations d'ordre économique. Les femmes constituant de la main-d'oeuvre pour le ménage et pour l'exploitation agricole, plus un homme possédait de femmes, plus il avait de personnes économiquement actives. Le même raisonnement s'appliquait aussi pour les enfants.

Ce phénomène est en diminution et est condamné à disparaître non seulement à cause de l'influence de l'église chrétienne et de sa prohibition légale mais aussi à cause de la réduction de la taille des exploitations agricoles. Pour le moment, il reste plus prononcé dans les régions du nord et du nord-ouest.

Tableau 11. Taux de Polygamie et Nombre d'épouses par ménage et par préfecture en 1978.

Préfecture	Taux de Polygamie	Nombre d'Epouses
Gisenyi	18.8	2.16
Ruhengeri	14.7	2.13
Byumba	14.2	2.13
Kibuye	13.6	2.12
Gikonqoro	13.6	2.13
Kibungo	11.7	2.12
Kigali	11.2	2.11
Cyanqugu	10.9	2.15
Butare	10.2	2.12
Gitarama	7.8	2.09
Rwanda	12.5	2.13

(Source : Présidence 1984).

Un nombre important de ménages du milieu rural sont dirigés par des femmes. L'on estime que près de 14% des femmes (CIDA, 1986) sont veuves, séparées ou divorcées, tandis que les hommes qui sont dans une situation analogue ne représentent que 2,7%.

Si l'on tient compte aussi de la polygamie et de l'émigration des hommes (vers les centres urbains ou pour un travail rémunéré en dehors de leur région), le nombre de femmes chefs de ménage augmente.

Selon les données de l'ENA (1984), les ménages dirigés par les femmes représentent 22% des ménages ruraux. Pour les femmes de milieu rural au Rwanda, le fait d'être chef de ménage comporte des avantages certes mais aussi des inconvénients. Selon la Directrice de l'ONAPO, même si les femmes chefs de ménage participent activement à l'affectation des ressources, leur statut social baisse et elles rencontrent des problèmes de sécurité et de stabilité. De plus, par la même occasion, leurs charges s'alourdissent davantage, car elles doivent trouver du temps pour s'occuper des cultures génératrices d'argent et s'organiser pour accomplir ou faire accomplir des travaux agricoles lourds normalement faits par les hommes.

3.2. Facteurs Légaux

Le cadre légal rwandais accepte la coexistence du droit coutumier et du droit écrit; au cas où la loi écrite n'existe pas (par exemple pour l'héritage), c'est le droit coutumier qui est prépondérant. Cela ne favorise pas une définition claire du statut de la femme dans la société rwandaise et de ses droits. Même la loi écrite comporte des contradictions en défaveur de la femme. La constitution proclame l'égalité des droits pour les hommes et pour les femmes.

Cependant, la même constitution stipule que "L'homme est le chef de la famille", consacrant ainsi la supériorité de l'homme au sein du ménage.

Les lois applicables actuellement en matières commerciales pénalisent la femme mariée. Elle est toujours frappée d'incapacité juridique, notamment la capacité de mener des affaires, la capacité d'exercer librement une profession ou un commerce (cfr annexe 13). En établissant le mari comme administrateur et responsable du patrimoine familial, la loi limite le droit de propriété de la femme.

Selon le droit coutumier, une femme n'a d'héritage (Mukayiranga 1986) ni dans la famille de son père, ni dans celle de son mari. Cet état de chose place la femme dans une situation très précaire. Au cas où le mariage est dissout, la femme retombe à la charge de ses parents. Elle peut avoir passé beaucoup d'années dans la propriété de son mari, mais elle n'aura pas le droit de continuer à y vivre à la mort de son mari, si elle n'a pas eu d'enfants, sa belle famille peut lui intimer l'ordre de la quitter. Elle ne peut pas acheter ou vendre des terres, ni accumuler des richesses personnelles. Une femme doit résider partout où son mari décide de l'installer. En cas de problème, les femmes se retrouvent souvent dans l'indigence.

Pour pouvoir ouvrir un compte en banque, une femme doit avoir l'autorisation de son mari. Elle ne peut pas solliciter un crédit pour elle-même, d'autant plus qu'elle n'a que très rarement des biens propres lui permettant de fournir la garantie exigée. En pratique, ces obstacles auxquels se heurtent les femmes sont en train d'être écartés petit à petit.

Les salaires de la grande majorité des fonctionnaires de l'Etat sont versés sur leurs comptes bancaires, et ceci permet automatiquement aux femmes fonctionnaires de disposer de comptes en banque sans pour autant requérir l'autorisation de leurs maris.

Cependant, en cas de mésentente conjugale il est arrivé que le mari (jouissant de tous les droits) obtienne la permission de retirer de l'argent du compte de son épouse sans le consentement de celle-ci.

Il existe diverses organisations telles que Micro-Réalisation du MIJEUMA, le Centre IWACU, DUTERIMBERE et PIA, ... qui peuvent aider les femmes à obtenir des crédits. Dans les zones rurales, les "tontines", qui sont des organisations informelles de crédit et d'épargne, jouent également un rôle dans l'octroi de crédits aux femmes. Les tontines peuvent être organisées exclusivement pour les hommes, les femmes ou des groupes mixtes. On croit que beaucoup de tontines féminines sont tenues secrètement sans que les maris en soient informés. Ce qui leur permet de disposer en permanence de fonds chaque fois qu'un besoin se fait sentir.

En cas de divorce, la pratique traditionnelle exige que les enfants restent avec leur père s'il a payé la dot lors du mariage. Si la dot n'a pas été payée, la mère a le droit de garder les enfants. Selon la loi écrite, le cas de divorce est tranché par un tribunal. Lorsque l'homme est jugé coupable, le tribunal peut lui demander de verser une pension alimentaire et de laisser les enfants à la garde de leur mère. Ceci n'arrive que rarement puisqu'on doit toujours considérer "les intérêts supérieurs des enfants". Etant donné que les femmes ne disposent généralement pas de biens, les enfants sont confiés à leurs pères. Il y a aussi de vieilles croyances traditionnelles selon lesquelles les enfants sont le symbole de la richesse d'un homme peuvent également fausser le jugement. Dans la plupart des cas, la loi n'est pas claire. En effet, très peu de séparations de mariages aboutissent à un divorce formel.

Comme il a été mentionné plus haut, il existe des moyens par lesquels une femme peut avoir accès au crédit et ouvrir un compte bancaire. Cependant, lorsqu'il est porté à la connaissance du tribunal qu'une femme a transgressé un de ces règlements, la loi n'est pas en sa faveur. Un nouveau "Code de la Famille" code protégeant plus les droits de la femme est en train d'être proposé mais n'a pas encore commencé à être appliqué. Le nouveau code garantit à la femme plusieurs droits, plus particulièrement dans le domaine de prise de décision en matière de commerce et d'affaires. Il reconnaît également aux filles non mariées le droit d'hériter de la propriété de leur père, aux femmes divorcées ou veuves le droit à la propriété de leurs parents lorsqu'elles reviennent vivre avec eux (en cas de divorce), et aux femmes mariées les droits d'usufruit sur les biens de leurs maris (en cas de décès). Cependant, ce code reste muet quant au droit de propriété à l'intérieur d'une famille et au droit à l'héritage à la femme. En effet, une femme mariée n'a toujours pas de droits de propriété sur les biens de son mari ou de ses parents. Elle jouit des droits d'usufruit sur les biens de ses parents seulement lorsqu'elle décide de revenir vivre avec eux. Dans le code pénal, les femmes sont punies plus sévèrement que les hommes. En cas d'adultère, par exemple, la femme peut encourir une peine de prison allant jusqu'à six mois de plus que l'homme (cfr annexe 14).

L'adultère commise par la femme constitue un motif suffisant de divorce, tandis que pour l'homme il faut que l'acte soit accompagné de circonstances "injurieuses".

Les peines relatives à l'avortement, qui n'est accepté que pour des raisons médicales (très rares cas où la santé de la mère est menacée), montrent que la femme supporte seule la responsabilité de la grossesse.

Des entrevues avec plusieurs femmes rwandaises activement préoccupées par leurs droits ont révélé deux points-clé qui vont sauvegarder leurs droits. Le premier concerne le droit à la propriété et le droit à l'héritage. Le nouveau "Code de la Famille" ne semble pas couvrir ce chapitre de façon satisfaisante. L'on ressent le besoin pour une loi définissant clairement les droits de la femme à la propriété de ses parents et aux biens communs des époux dans le mariage. Le second problème concerne la dépendance actuelle des femmes sur leurs maris pour pouvoir faire une transaction quelconque. Le nouveau "Code de la Famille" comprend des alinéas qui permettront à la femme de mener personnellement des affaires, d'entreprendre des transactions bancaires et de réaliser d'autres activités sans nécessairement requérir l'autorisation de son mari.

Cependant, ce code n'a pas encore été promulgué.

3.3. Structure Administrative

Depuis son accession à l'indépendance en 1962 après la colonisation belge, la République Rwandaise a connu deux républiques. En 1975, le Président Habyarimana a fondé le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND), la seule formation politique officielle et légale. Dans ce système actuel, l'organisation politique et administrative est très décentralisée. Le corps administratif du gouvernement comprend plusieurs niveaux, et chaque chef d'une entité est responsable de l'administration et de la politique du MRND. Le pays est divisé en 10 préfectures ayant chacune un préfet à sa tête. Celles-ci sont divisées en communes (143 au total) dirigées par des bourgmestres (maires), 1.489 secteurs (dirigés par des conseillers) et 8.214 "cellules" dirigées par des comités de cellule. Chaque cellule comprend environ 50 familles. Les préfets et les bourgmestres sont nommés par le Président de la République sur proposition du Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal.

L'idée de création d'une organisation politique pour les femmes rwandaises chemine depuis 1975. L'URAMA, Union des Femmes Rwandaises pour le Développement constitue un cadre politique de mobilisation des femmes pour leur plein engagement au développement du pays et pour la solution par elles mêmes de leurs problèmes spécifiques.

Elle a été créée en juin 1988 (date de reconnaissance de ses statuts). Le programme de l'URAMA fait partie intégrante du MRND et suit son programme.

L'objectif de l'URAMA est d'amener les femmes à prendre conscience de leurs droits et responsabilités.

Elle fait également de la recherche sur les problèmes auxquels les femmes rwandaises sont confrontées et sur les solutions possibles. Depuis sa création, l'URAMA a participé activement aux programmes destinés à promouvoir l'intégration de la femme dans le processus de développement. Elle présente également les besoins de la femme au Gouvernement et fait des propositions qui peuvent rehausser le statut de la femme.

En tant que partie intégrante du MRND, l'URAMA a la possibilité de répondre aux besoins des femmes à travers ses divers niveaux administratifs qui sont la préfecture, la commune, le secteur et la cellule.

Dans son programme global d'activités, l'URAMA oeuvre dans plusieurs domaines à savoir: les domaines politique, économique, socio-sanitaire, culturel et coopération international.

Dans le domaine économique, l'URAMA visera à augmenter les capacités de production et les revenus de la femme notamment par:

- l'amélioration des méthodes culturelles
- l'allégement des tâches confiées à la femme: technologie appropriée, matériel aratoire, garderies d'enfants, cuisinières améliorées
- la mise en place des activités génératrices de revenus, magasins de produits de première nécessité, élevage, etc...
- la promotion du Mouvement Associatif et l'appui aux groupements socio-économiques existants
- la transformation et la conservation des produits agricoles
- l'engagement dans des activités commerciales.

Tableau 12. Représentation des femmes au sein des Cadres Politiques.

Organisation Politique	Effectifs en 1986			% Femmes
	Femmes	Hommes	Total	
Comité Central du MRND	3	23	26	11.50
Députés au CND	10	60	70	14.00
Préfets	0	10	10	0.00
Comités Préfectoraux	14	226	240	6.00
Bourgmestres	0	143	143	0.00
Conseillers Communaux	7	1490	1497	0.50
Membres des Comités cellulaires ruraux	2174	41666	43840	5.00
Total	2208	43618	45826	5.29

Source : MRND, "Rapport d'activités de la Commission politique du MRND", Juin 1989.

En 1986 (cfr Tableau 12), il y avait 3 femmes au Comité Central du MRND, 10 femmes députés au Conseil National de Développement, 14 femmes dans les Comités Préfectoraux, 7 femmes conseillers communaux et 2174 femmes membres des Comités de Cellules Ruraux. Cependant, dans les différents départements du Gouvernement, il n'y a pas de femmes secrétaires généraux, préfets, bourgmestres ou ministres. Au cours de l'année 1989, un nombre assez important de femmes ont été promues à des postes de hauts cadres dans les services publics. C'est ainsi qu'on note une augmentation assez substantielle des hauts cadres féminins en 1989 par rapport à 1984 (Tableau 13), en effet le pourcentage des femmes hauts cadres passe de 2,4% en 1984 à 7% en 1989 de tous les hauts cadres de l'Etat.

Tableau 13. Représentation dans les Hauts Cadres Politiques et Administratifs

Grade	Effectifs en 1984				Effectifs en 1989			
	F	H	T	% F	F	H	T	%F
Chef de Division	4	152	156	2.6	28	215	243	11.5
Directeur	2	108	110	1.8	8	146	154	5.0
Sous-Préfet	2	50	52	3.8	2	60	62	3.2
Directeur Général	0	46	46	0.0	3	44	47	6.0
Secrétaire Général	0	16	16	0.0	0	28	28	0.0
Diplomate d'Ambassade	2	68	70	2.9	0	70	70	0.0
Préfet	0	10	10	0.0	0	10	10	0.0
Magistrat	2	41	43	4.7	8	54	62	13.0
Directeur de Société Parastatale	1	19	20	5.0	1	19	20	5.0
Ministre	0	18	18	0.0	0	18	18	0.0
Total	3	528	541	2.4	50	664	714	7.0

F : Femmes H : Hommes T : Total

Source : ONAPO - Famille, Santé, Développement - No. 3 Aug. 1985.
Journal Officiel de la République Rwandaise No. 8, April 1989.

* Au moment de la rédaction de ce document, une femme Secrétaire Générale a été nommée au mois de Mai 1990.

3.4. Emploi

D'après la loi, les femmes ont théoriquement les mêmes privilèges que les hommes selon le principe "à qualification égale, salaire égal", retraite et pension à l'âge de 55 ans. Les femmes ont également droit à un congé de maternité de 8 semaines et les mères bénéficient d'une heure par jour d'allaitement de leurs enfants jusqu'à l'âge d'un an de ces derniers.

Cependant, dans une enquête menée par le PNUD/OIT en 1987, plus de la moitié des employeurs interrogés ayant 20 employés ou plus ont déclaré qu'ils préféreraient engager des hommes plutôt que des femmes. En ce qui concerne les travailleurs non qualifiés, 72% des employeurs ont affirmé préférer les travailleurs de sexe masculin.

Etant donné les différents handicaps qui se dressent devant elles, les femmes semblent être concentrées dans les secteurs extrêmement compétitifs et générateurs de faibles revenus tels que le petit commerce. En 1983, les licences de vente pour le petit commerce ont été délivrées à 246 femmes contre 64 hommes (UNICEF, 1988). D'autre part, en 1984, les licences de commerce pour les activités de grande envergure étaient détenues par 100 femmes sur un total de 1.940 personnes.

Ainsi, des efforts doivent être déployés par les décideurs politiques et les autres fonctionnaires concernés pour créer un stimulant afin d'embaucher plus les femmes.

En outre, il faudrait en même temps éliminer toutes les barrières qui freinent les activités féminines génératrices de revenus en vue de permettre aux femmes de s'intégrer dans des entreprises de moyenne et de grande échelle.

3.5. Education

Le Gouvernement Rwandais accorde, dans ses programmes, la priorité à l'éducation dont le budget n'a cessé d'augmenter. En 1985, le budget alloué à l'éducation représentait 26,9% du budget national, et au troisième trimestre de 1989, il en représentait environ 29% (Journal Officiel, 1989). Dans les écoles primaires, les garçons et les filles sont représentés de façon équitable. Cependant, au fur et à mesure que les niveaux d'enseignement s'élèvent, le nombre de femmes tombe de façon remarquable. Ceci se justifie partiellement par le fait que les écoles des filles ont commencé 40 ans après celles des garçons. De plus, le taux d'abandon de l'école est beaucoup plus élevé chez les filles que chez les garçons (UNICEF, 1988). Des entrevues avec plusieurs femmes oeuvrant avec des projets s'occupant des femmes du milieu rural ont montré qu'en cas de difficultés financières ou de problèmes familiaux tels que la maladie ou le décès de la mère, le choix de retirer un enfant de l'école pour aider à la maison tombait toujours sur la fille.

Les écarts entre les taux d'analphabétisme chez les femmes (59,9 à 74) sont de loin supérieurs à ceux qu'on retrouve chez les hommes (43,3 à 52,9) (Tableau 14 et 15). Cependant, l'analphabétisme varie d'une région à l'autre. En effet, les régions de Gitarama et Butare dans lesquelles les Belges avaient initialement implanté plus d'écoles présentent les taux d'analphabétisme les plus faibles aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Tableau 14. Analphabétisme par Préfecture.

Préfecture	% Femmes	% Hommes	% Différence
Gitarama	59.9	43.9	16.0
Butare	62.2	43.6	18.6
Kigali	63.2	43.3	19.9
Cyangugu	63.7	46.6	17.1
Kibungo	65.5	47.3	18.2
Kibuye	66.3	45.2	21.1
Gikongoro	70.0	49.4	20.6
Ruhengeri	72.5	49.4	23.1
Byumba	73.5	52.9	20.6
Gisenyi	74.0	49.7	24.3

Source : Présidence, 1984.

Tableau 15. Taux d'Analphabétisme selon les Groupes d'Age et par Sexe

Groupe d'Age	% sexe féminin	% sexe masculin	% de groupe d'Age
7-9	51.2	48.3	49.7
10-14	43.7	37.7	40.7
15-19	51.2	41.6	46.2
20-24	59.0	38.4	48.6
25-29	68.8	37.0	53.2
30-34	73.2	39.8	57.6
35-39	79.8	42.9	63.8
40-44	86.0	46.2	68.8
45-49	92.3	60.3	77.6
50+	>95	>72	>85

Source : Présidence, 1984.

Comme il a été signalé plus haut, le nombre de filles et de garçons à l'école primaire est à peu près le même puisque les filles représentent 49%. Mais le pourcentage décroît sensiblement au fur et à mesure que le niveau d'enseignement devient plus élevé. En effet, de 1980 à 1986, il n'y a pas eu d'augmentation significative du nombre de filles à l'école secondaire (cfr Tableau 16).

De plus, dans les écoles secondaires, l'enseignement technique est réservée aux garçons, les filles étant surtout concentrées dans des sections conduisant aux carrières traditionnellement féminines : enseignante, infirmière, assistante sociale, secrétaire, etc.

Une seule école secondaire agricole pour filles est opérationnelle depuis 1976. Elle dispense une formation de 6 ans d'agronomie après les 8 années d'études élémentaires.

Les 5 premières années comportent des cours théoriques et la dernière année est réservée aux travaux pratiques. Les lauréates obtiennent un diplôme d'"agronome généraliste" qui les place au niveau A-2.

Pour diverses raisons, ces lauréates n'exercent pas des métiers ayant trait à leur formation. En effet, dans bon nombre de projets, des personnes moins qualifiées de sexe masculin telles que les finalistes des CERAI sont engagées pour réaliser des travaux de vulgarisation au lieu d'engager des gens de sexe féminin de niveau A-2. De plus, ces jeunes finalistes de Nyagahanga se heurtent à l'opposition de leurs familles qui ne veulent pas qu'elles deviennent des vulgarisatrices agricoles car ceci exige des déplacements fréquents loin de leurs foyers.

Tableau 16. Pourcentage des Garçons et des Filles à l'Ecole Secondaire

Année	Garçons	Filles
79-80	66.6%	33.4%
80-81	65.1	34.9
81-82	66.8	33.2
82-83	63.9	36.1
83-84	65.9	34.1
84-85	65.6	34.4
85-86	65.6	34.4

Source : 79/80 80/81, Ministère de l'Education Nationale, Statistique de l'Enseignement.

81/82-85/86, Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.

Dans l'enseignement supérieur, le nombre de filles est très faible par rapport à celui des garçons (cfr Tableau 17). De plus, on trouve très peu de filles dans les domaines techniques tels que l'Agronomie, la Médecine et les Sciences Appliquées. L'année passée, il y a eu une légère augmentation du nombre de filles à l'Université par rapport aux quatre années précédentes. Cependant, le nombre total de filles évoluant dans les diverses filières est encore très loin du niveau souhaité, à savoir 50% de l'ensemble des étudiants.

Tableau 17. Nombre d'Etudiants à l'UNR par Faculté

Sexe et Année	83-84		84-85		85-86		86-87		88-89	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Agronomie	4	116	3	127	2	118	1	107	7	85
Droit	23	105	18	99	21	122	42	110	71	120
E.S.T.M.	25	33	26	33	19	46	18	44	29	25
Lettres	26	197	35	256	38	253	49	228	66	333
Médecine	14	124	17	110	17	97	17	78	14	58
Sciences	23	146	22	197	19	241	19	230	31	238
Sciences Appl.	-	65	-	81	-	95	-	79	1	92
Sciences de l'Education	30	107	43	132	52	135	56	123	31	151
S.E.S.G.	85	200	108	259	70	221	67	223	119	295
Total	230	1101	273	1299	237	1328	269	1222	369	1397
% Femmes	17.28		117.37		15.14		13.04		20.89	

Source : 1983/84 - 1986/87, MINESUPRES, Annuaire Statistique de l'Enseignement au Rwanda.

1987/88, UNR, Butare (non publié). Ces chiffres ne reprennent pas les étudiants qui étaient admissibles, mais qui ne se sont pas faits inscrire.

Dans des institutions d'enseignement professionnel post-primaire, les CERAI (Centres d'Enseignement Rural et Artisanal Intégré), certains cours techniques inscrits au programme sont différents pour les garçons et les filles. A côté des cours généraux tels que le Français, les Mathématiques, le Kinyarwanda et le Civisme ainsi que les cours d'Agriculture et Elevage qui sont les mêmes pour les deux groupes, les filles suivent les cours de cuisine, de couture, de puériculture et d'hygiène tandis que les garçons suivent des cours de menuiserie, maçonnerie, construction, etc... Cette répartition des cours est défavorable aux femmes. En effet, aux garçons on apprend des aptitudes "vendables", tandis que les cours donnés aux filles ne sont pas vendables.

Il existe des preuves qui montrent que la répartition traditionnelle du travail est en train de devenir moins stricte et que la société est mieux disposée à accueillir les femmes dans des occupations non traditionnelles. Par exemple, quelques groupements de femmes oeuvrant sous les auspices du MIJEUMA (Micro-Réalisation) s'occupent de la fabrication de briques. De même quelques groupements d'hommes s'occupant du traitement d'aliments dans des projets parrainés par IWACU accomplissent des tâches qui étaient, jadis, réservées uniquement aux femmes, comme piler le manioc. Compte tenu de ces changements, il est à conseiller que les filles bénéficient également d'une formation leur dotant de compétences vendables.

Il existe plusieurs autres organisations qui s'occupent de l'éducation non formelle et semi-formelle des femmes. Quelques-unes de ces institutions sont notamment les centres de santé et nutritionnels qui dotent les femmes des notions fondamentales de santé et de nutrition.

Des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et d'autres programmes de formation sont également organisés par le biais des CCDFP (Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente) qui dépendent du MININTER. Diverses confessions religieuses organisent aussi des programmes d'éducation partout dans le pays. La plus connue de toutes est la JOC (Jeunesse Ouvrière Catholique). Des cours de formation dans le domaine agricole sont également offerts par correspondance par l'INADES-Formation-Rwanda.

L'importance de l'éducation des femmes pour le développement du pays n'est pas assez valorisée. En effet, pour pouvoir atteindre l'autosuffisance alimentaire, augmenter les revenus à travers l'agriculture et contrôler la population qui s'accroît si rapidement, l'éducation des femmes est absolument indispensable. Une étude récemment réalisée (ONAPO, 1989) fait état d'une augmentation de l'utilisation de contraceptifs chez les femmes instruites par rapport à leurs consœurs qui ne sont pas instruites. Compte tenu du taux d'accroissement de la population alarmant, le développement du secteur quelconque sans régulation de la population est bel et bien trivial. Plus important encore, l'éducation des jeunes enfants est presque intégralement confiée aux femmes. Ainsi donc, pour pouvoir développer chaque secteur, il est nécessaire de mettre un accent particulier sur l'éducation de la femme.

Dans son discours prononcé à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, le 8 Mars 1990, la Secrétaire Générale de l'URAMA a lancé un appel particulier pour la promotion de la formation des femmes. Nous citons quelques paragraphes qui montrent son souci de formation des femmes rwandaises.

Tout en reconnaissant les nombreuses limites qui handicapent les femmes rwandaises dans leurs efforts de développement, les Militantes doivent lutter sans relâche et avec détermination pour la formation dans toutes ses dimensions, avoir toujours la soif et la curiosité de tout ce qui peut leur être utile.

Pour mieux juguler l'analphabétisme dont les premières victimes sont les femmes, lors de la fondation de leur organisation, les Militantes doivent prévoir dans leur programme d'activités le volet formation la plus diversifiée possible.

Par ailleurs, l'URAMA va mener son intervention en collaboration étroite avec tous les services publics et les organismes oeuvrant pour la promotion et le développement de la femme.

A ces derniers, il sera demandé de prendre en compte de manière particulière le volet alphabétisation de la femme rwandaise, puisque tout son effort de développement en est lié.

Par la même occasion, la secrétaire Générale de l'URAMA a informé le public de la création d'un "Fonds de Solidarité Féminine" portant le numéro 19200/91 ouvert à la Banque Commerciale du Rwanda à Kigali.

Ce fonds sera dans un premier temps utilisé pour :

- Appuyer les groupements féminins
- Aider les lauréates de l'école secondaire, désireuse de poursuivre leurs études supérieures mais dont les moyens font sérieusement défaut.

3.6. Normes Sociales

Lorsqu'on pense aux projets de développement, il est utile de tenir compte des normes et coutumes existant dans la société. Ces facteurs peuvent parfois être très utiles dans la mise en oeuvre d'un projet, mais très souvent, ils constituent des handicaps sérieux. Heureusement, il ne semble pas y avoir de grands tabous qui freinent les projets de développement des femmes au Rwanda. Comme il a été dit plus haut, le schéma de la division du travail par sexe n'est pas strict, les hommes et femmes partagent les mêmes tâches; mais en général, les hommes s'occupent des travaux relatifs aux cultures génératrices d'argent et des bananes, tandis que les femmes se chargent des cultures vivrières. Concernant les activités agricoles elles-mêmes, les femmes doivent s'occuper de les semailles, du sarclage et de la récolte tandis que les hommes se chargent souvent du labour du champ. Par ailleurs certaines tâches sont normalement accomplies par hommes; il s'agit notamment des travaux agricoles lourds comme abattre des arbres, creuser les étangs et les canaux d'irrigation. De même, le défrichage initial d'un champ est effectué par les hommes, mais il n'existe pratiquement plus de champs à défricher. Cependant, les groupements exclusivement féminins qui se proposent d'exploiter des marais peuvent se heurter à ce problème. Elles doivent alors recourir à leurs maris ou à d'autres hommes pour le défrichage des champs. De même pour la construction d'une maison, les travaux de toiture et de crépissage sont exclusivement effectués par les hommes. Ici encore, les femmes individuellement ou en groupements et coopératives féminins doivent faire appel aux hommes.

Dans les projets de pisciculture, le creusement des étangs est également réalisé par les hommes, et les groupements de femmes qui ont opté pour des projets piscicoles font recours à leurs maris pour le creusement initial des étangs.

De même, pour l'élevage des vaches, une femme mariée ne peut traire une vache selon la coutume, c'est encore une autre tâche pour laquelle les femmes et groupements féminins dépendent des hommes.

Cependant, ces normes ne sont pas toujours respectées scrupuleusement. Il serait difficile ou même impossible pour une seule femme de transgresser les règles, mais plusieurs tâches traditionnellement réservées aux hommes sont effectuées par des femmes à travers les groupements. L'exemple des groupements de femmes qui fabriquent des briques est assez parlant, car cette activité est, elle aussi, généralement réservée exclusivement aux hommes.

Ainsi, il apparaît clairement que les normes sociales existant dans la société rwandaise dans le domaine de la division du travail par sexe ne sont pas particulièrement contraignantes.

Les projets comprenant des groupements ou des coopératives de femmes qui accomplissent des tâches non traditionnelles peuvent facilement venir à bout des pressions sociales auxquelles ils se heurtent.

Cependant, individuellement les femmes continuent à subir des pressions et doivent se conformer aux normes traditionnelles qui ont souvent des répercussions négatives sur leur rôle dans le développement agricole.

3.7. Résumé

Ce chapitre a passé en revue les traditions et les lois qui existent à propos du mariage, de l'héritage, des transactions commerciales et de l'emploi de la femme rwandaise. L'infrastructure administrative et éducationnelle du pays a également été aussi examinée. Les facteurs suivants ont été identifiés comme ayant un effet sur le rôle de la femme dans l'agriculture rwandaise.

1. Le veuvage, la polygamie ainsi que l'abandon temporaire ou permanent des familles par les hommes ont donné naissance à un bon nombre de ménages dirigés par des femmes. Bien qu'elles semblent être hissées à une position supérieure en devenant chefs de ménage, ces femmes ne disposent pas légalement parlant de droit de propriété sur la terre ou sur les biens qu'elles dirigent. De plus, ce rôle de chef de ménage ne fait qu'augmenter les tâches quotidiennes de ces femmes qui sont déjà surchargées.

2. Le manque de lois appropriées garantissant à la femme le droit de posséder des biens et de faire des affaires handicape dangereusement les femmes dans le développement agricole et dans d'autres secteurs.

L'on ressent également la nécessité d'une loi qui confirme de façon explicite les droits de succession et de propriété de la femme mariée.

3. La structure administrative décentralisée du Rwanda est fort prometteuse pour le développement agricole. De plus, l'existence de l'URAMA est porteuse de beaucoup d'espoir pour la revendication des droits de la femme et l'encouragement des activités susceptibles de promouvoir leur développement.

4. Dans le domaine de l'emploi, il existe théoriquement des lois qui stipulent l'égalité. Cependant, la pratique montre qu'il existe une certaine discrimination contre les femmes. Même dans certains cas où les femmes ont une formation technique au même titre que les hommes, les préjugés et normes sociaux continuent à les handicaper au niveau de l'emploi.

5. Le retard dans l'instruction des filles a fait qu'il n'y a actuellement qu'une très petite portion de femmes instruites et ce à tous les niveaux. Dans le domaine de la formation technique, semi-formelle et non formelle, les cours proposés pour la formation des filles ne sont généralement pas vendables.

6. Il ne semble pas y avoir de tabous contraignants envers les femmes. Toutefois, il existe des attitudes et comportements basés sur des préjugés sociaux et des coutumes traditionnelles qui limitent les femmes que soit au niveau de l'éducation, de l'emploi et de leurs droits et qui handicapent indirectement mais sérieusement les femmes dans le développement agricole. Les femmes elles-mêmes ayant intériorisé ces attitudes, ce handicap reste de taille. Les femmes qui s'adonnent à des activités de groupes peuvent facilement surmonter de telles attitudes, mais les femmes seules éprouveraient plus de difficultés.

CHAPITRE 4 : ROLE DES ONG LOCALES ET DES ORGANISMES DONATEURS

La participation des organismes internationaux dans la promotion de l'intégration de la femme dans le développement agricole est fort remarquable. La plupart de ces organismes interviennent indirectement par l'intermédiaire des divers départements du Gouvernement Rwandais ou par le biais d'ONG locales. Compte tenu du temps et des ressources disponibles, il n'est pas possible de donner une description exhaustive de tous les organismes qui interviennent dans ce domaine. De brèves descriptions des programmes actuels des divers ministères du Gouvernement Rwandais et de l'URAMA se trouvent dans la récente publication du FNUAP (FNUAP, Juillet 1989). Dans ce chapitre, l'on s'efforcera de présenter le rôle joué par certaines ONG et agences internationales locales.

4.1. Rôle des ONG Locales

Au cours des quelques dernières années, des groupes de soutien et des organismes de développement en faveur des femmes ont été mis en place. Plusieurs d'entre eux s'occupent d'activités socio-culturelles et d'autres se sont engagés dans des activités de développement ayant trait à la santé et aux petits projets générateurs de revenus (SNV, 1987). La plupart des grandes organisations comme IWACU et INADES-Formation-Rwanda ne visent pas particulièrement les femmes, mais elles ont eu un effet très substantiel sur les femmes dans le domaine du développement agricole. Le rôle joué par quelques-unes de ces grandes organisations sera esquissé dans les pages qui suivent.

4.1.1. A.S.E.L. Duterimbere

Implantée en 1987, Duterimbere est une organisation sans but lucratif dont l'objectif est d'améliorer la condition économique de la femme. Cette organisation est affiliée à Women's World Banking des Femmes qui a vu le jour en 1975 à Mexico à l'occasion de l'Année Internationale de la Femme. Duterimbere s'occupe de la promotion du développement de petites entreprises, de la formation, des études de marchés et de faisabilité, de l'assistance technique et des garanties bancaires pour permettre aux femmes d'avoir accès au crédit. Cette organisation s'est fixée les objectifs suivants (Duterimbere, Sept.1989):

1. Favoriser l'intégration des femmes dans le développement économique du Rwanda en l'aidant à fournir les produits les plus rentables.
2. Stimuler l'esprit d'entreprise des femmes.
3. Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les femmes disposant de faibles revenus.

**TROISIEME PARTIE : ROLE DES ONG LOCALES ET DES ORGANISMES
DONATEURS**

4. Améliorer les conditions socio-économiques des femmes et des familles rwandaises.

Pour atteindre ces objectifs, Duterimbere se propose, dans son programme, d'informer les femmes sur les projets viables. Elle accorde de l'assistance aux femmes en identifiant des activités économiques et en analysant leur faisabilité.

Elle s'occupe également de la formation des femmes, de ses membres, des informateurs ainsi que des groupements de femmes et des individus. La formation est dispensée en matière de crédit et de gestion de petites affaires à travers des visites sur le terrain, des séminaires et des échanges informels d'informations. La principale préoccupation de Duterimbere est d'aider les femmes à obtenir des crédits. Etant donné le fait que les femmes ne sont pas financièrement indépendantes, elles ne disposent pas de moyens pouvant servir de nantissement pour le crédit. Cependant, les femmes ayant des propositions de projets viables sont en mesure d'obtenir des crédits par le biais de Duterimbere. Les femmes intéressées présentent leurs propositions d'entreprises à Duterimbere pour analyse et assistance. Très souvent, l'assistance nécessaire consiste tout simplement en conseils, des informations et une intervention technique. Au cas où une aide financière est sollicitée, Duterimbere, par le biais des banques Populaires, accorde le crédit nécessaire pour les projets qui sont jugés faisables et rentables. Duterimbere garantit 35% du prêt, la Banque Populaire 55%, et la femme elle-même fournit 10%. Pour ces projets, Duterimbere dispose d'un programme de suivi et de formation et guidance continues pour s'assurer du remboursement complet du prêt.

Il existe plusieurs organismes nationaux et internationaux qui soutiennent les activités des femmes par le biais de Duterimbere. L'assistance en matière de formation est accordée par TECHNOSERVE, PRIME, GTZ, UNICEF, MINAGRI, MINIMART, MININTER et INADES. Les conseils techniques sont assurés par MIJEUMA OSCD, MININTER, Banque Nationale, CEA et URAMA. De plus, Duterimbere récolte des fonds grâce à la cotisation des membres et à la vente de ses T-shirts et publications.

Depuis sa création en 1987, Duterimbere a reçu 560 propositions de projet pour analyse (cfr Annexe, 15) et 82,7% touchaient de près ou de loin le secteur agricole :

- l'agriculture et l'élevage (10,1%)
- la transformation alimentaire (restaurant, boulangerie, pâtisserie, moulin : 8,3%)
- la commercialisation des produits agricoles: 63,4% qui comprend la vente d'animaux, de bière, de viande, légumes et fruits dans les kiosques où l'on retrouve des denrées alimentaires et d'autres produits de première nécessité.

Jusqu'à présent, 9 projets seulement ont déjà obtenu des crédits, 6 autres projets vont bientôt recevoir le crédit, ils ont bénéficié d'une assistance technique et attendent l'accord de la Banque Populaire; plusieurs centaines ont reçu des informations. Les projets qui ont obtenu des crédits fonctionnent très bien, et une femme a déjà remboursé le prêt qu'elle avait reçu.

Actuellement, le problème principal auquel Duterimbere est confronté est le manque de ressources humaines et financières suffisantes. Comme il a été signalé plus haut, elle dispose actuellement de 560 projets qui attendent d'être analysés et, au cas où ils s'avèrent viables, d'être auprès des Banques Populaires pour l'obtention de prêts. Dans le passé, le montant moyen de crédit s'élevait à 120.000 Frw. Si donc elle accordait des prêts d'un même montant à la moitié des projets seulement, Duterimbere débourserait plus de 33 millions de Frw, un montant qui dépasse de loin ses fonds actuellement disponibles s'élevant à 2 millions de Frw.

Pour éviter sa dépendance sur des subventions, elle a l'intention de construire un bâtiment suffisamment grand dans lequel se feront la formation et les recyclages, et seront exposés et vendus les produits fabriqués par les entreprises de femmes. De plus, elle espère que le bâtiment sera assez grand de telle sorte qu'une partie pourrait être louée par d'autres bureaux. Précisons ici que Duterimbere est encore à la recherche du financement nécessaire pour achever la construction.

4.1.2. Réseau des Femmes

Cette association a été mise sur pied en 1984 dans le but de contribuer à l'intégration des femmes du milieu rural dans le développement national. Depuis sa création, elle est en train de grandir pour devenir une organisation nationale. Elle dispose maintenant de trois bureaux régionaux situés au centre-est, au nord et au sud-ouest du Rwanda. L'appartenance à cette organisation est ouverte à toute femme dont le travail ou l'expérience professionnelle peut promouvoir d'une façon ou d'une autre les activités économiques des femmes du milieu rural même si elles ne sont pas nécessairement agricoles. Elle s'est fixée comme objectifs de fournir un éventail d'informations relatives aux besoins des femmes vivant en milieu rural, d'épauler ses membres dans leurs activités professionnelles à travers l'information, la formation et le dialogue avec les femmes du milieu rural (Réseau des Femmes, Nov. 1989).

Les frais de fonctionnement de l'association proviennent des cotisations des membres qui s'élèvent à 500 Frw par an. De plus, l'association a, en 1986-87, bénéficié d'un soutien financier de la part de SNV et du Gouvernement Néerlandais. En outre, ses programmes de formation, séminaires et autres activités, ont été soutenus par l'UNICEF, TECHNOSERVE, INADES, Centre IWACU, OXFAM et par le Projet Agro-forestier de Kibuye.

Deux sessions de formation en matière de techniques d'animation et d'identification et de gestion de petites entreprises ont été organisées en 1987-88. De plus, il y a eu deux rencontres axées sur le thème "Les Associations de femmes et leurs besoins". Une troisième rencontre est programmée pour 1990 sur le thème "La Vulgarisation et sa méthode opérationnelle pour les associations de femmes". Signalons également qu'un séminaire international sur "l'Entreprenariat des Femmes" a eu lieu du 11 au 16 juin 1990.

En outre, le Réseau travaille activement dans la collecte et la diffusion d'informations sur les études et travaux réalisés à propos des femmes de milieu rural. Une de ses membres a récemment publié une bibliographie comportant des annotations de toutes les oeuvres afférentes aux femmes rwandaises (Mugwaneza, juillet 1989). Le Réseau accorde également des services de consultation dans le domaine de l'évaluation de projets de développement.

Les problèmes relatifs au fonctionnement auxquels le Réseau des femmes doit faire face sont semblables à ceux de Duterimbere. Etant donné que la plupart de ses membres sont des fonctionnaires professionnels qui s'occupent d'autres projets de développement, ils ne travaillent pour l'association qu'à temps partiel. En plus de cette pénurie de ressources humaines, elle souffre également de l'insuffisance des ressources financières.

4.1.3. DUHAMIC-ADRI

DUHAMIC-ADRI est une association rwandaise d'appui aux groupements et aux intergroupements paysans. Elle a comme objectif principal: soutenir le développement intégré à travers les initiatives de la population rurale dans sa lutte pour son autodéveloppement.

L'axe principal de son intervention est la promotion du mouvement associatif et a comme stratégies:

1. Stimuler la création et la consolidation d'association ou de groupements
2. Contribuer à la réalisation de toutes activités initiées par les populations rurales
3. Appuyer les initiatives des populations rurales par des services divers tels que: études des projets, négociations, démarches administratives, formation, conseils en gestion, appui juridique, appui technique, recherche de financements...
4. En initiant et encourageant la mise sur pied de structures organisationnelles autonomes, comme les intergroupements et les unions d'intergroupements, susceptibles de prolonger ou de renforcer l'action des associations paysannes.

DUHAMIC-ADRI soutient la population rurale dans sa lutte pour son autodéveloppement dans les secteurs d'activités suivants: agriculture, élevage, transformations des produits agricoles, commercialisation, épargne-crédit, renforcement des structures, échanges.

Dans ces programmes d'activités, il intervient à 4 niveaux des associations paysannes.

1. En famille, tout membre d'un groupement peut bénéficier de son programme de Lutte Anti-Erosive/Bétail/Fertilisation. Avec ce programme, l'accès au crédit est facile. Les critères d'accès aux crédits sont définis par le groupement et les garanties sont assurées par les membres du groupement.
Généralement avec ce programme, on insiste sur le crédit bétail, sur la disponibilisation des semences et des intrants agricoles, sur l'élevage du petit bétail qui vont de pair avec les aménagements fonciers (terrasses, herbes fourragères et anti-érosives).

Il est heureux de constater qu'avec ce programme, des femmes appartenant aux associations, en bénéficiant des crédits gros bétail et petit bétail sont devenues propriétaires des vaches et des chèvres. Normalement, il est rare de rencontrer des femmes qui possèdent à elles du bétail et n'appartenant pas à un groupement quelconque.

2. Au niveau des groupements, DUHAMIC-ADRI suscite leurs créations, les consolide par un suivi approprié, par des conseils et une formation en organisation, en gestion..., par l'organisation des rencontres et échanges paysans destinés à accroître leur niveau de conscience commune en tant que catégorie socio-professionnelle particulière. Plus de 200 groupements dont 12 typiquement féminins sont animés par DUHAMIC-ADRI.

Parmi ces groupements, certains d'entre eux ont mis sur pied leurs propres banques qui sont actuellement au nombre de 8. Une de ces banques est tenue par un groupement féminin. Les membres de ces banques ont comme avantage surtout, l'obtention facile et rapide des crédits. En effet, le comité qui examine les demandes de crédit vit les réalités des solliciteurs et connaît leurs besoins pressants. Ce sont en plus, les membres de l'association qui assurent les garanties des bénéficiaires des crédits.

3. Au niveau des intergroupements, DUHAMIC-ADRI suscite leurs créations par un travail intensif d'animation-conscientisation, par l'accroissement de leur niveau de négociation et par la création progressive d'un réseau d'associations conscientes, fortes, viables, capables de se défendre énergétiquement contre la marginalisation du monde rural.

Il appui financièrement les intergroupements en leur donnant des crédits non remboursables qui constituent en fait des fonds de développement local. A l'aide de ces fonds, les groupements contractent des crédits qu'ils doivent rembourser à leur intergroupement. C'est ainsi que certains groupements s'achètent des moulins, des vaches laitières, des semences ... DUHAMIC-ADRI suit de près la destination et la gestion de ces fonds. Les échanges des produits agricoles entre les intergroupements des régions différentes sont aussi fréquents.

4. Au niveau national, il existe une fédération des intergroupements dénommée "TWIBUMBE BAHINZI". DUHAMIC-ADRI appui financièrement cette fédération pour ses réalisations en formations et en échanges des intergroupements. C'est à ce niveau de la fédération qu'il passe les transferts des technologies. Il a déjà vulgarisé la marmite norvégienne "NDUHURE ABATETSI". Cette dernière économise l'énergie jusqu'à 40% et la surveillance de la cuisson des aliments est moindre. Les femmes qui l'ont essayée l'adoptée facilement.

4.1.4. Centre Iwacu

Contrairement à Duterimbere et au Réseau des Femmes, le Centre Iwacu s'occupe des projets destinés à accorder de l'assistance aussi bien aux coopératives et aux groupements féminins ou masculins. Depuis sa mise en place en 1984, le Centre s'est occupé de la formation et de la fourniture d'assistance technique à des coopératives, des groupements et à des associations, ainsi que de la recherche, de documentation, de publication et de séminaires.

La formation est dispensée annuellement aux comptables, aux gérants et aux membres du conseil d'administration de différentes coopératives, groupements ou associations.

Pour la plupart de projets, il accorde également des services de suivi. Le Centre Iwacu s'est fixé quatre objectifs qui sont :

1. Promotion d'activités, au sein d'une même zone d'action, pour des groupements ayant des intérêts communs, qui se mettent ensemble librement et s'organisent pour mener des activités économiques ensemble.
2. Promouvoir les activités et la viabilité des coopératives.
3. Promouvoir les différentes activités de groupements à partir du niveau local jusqu'au niveau national.
4. Promouvoir les rencontres et les échanges entre les groupements et les coopératives.

Dans la réalisation de ses objectifs, le Centre INACU a accordé de l'assistance à d'innombrables groupements de femmes et groupements mixtes comprenant des membres de sexe féminin. De plus, plusieurs femmes ont bénéficié d'une formation en matière de gestion et comptabilité. Le Centre accorde également de l'assistance aux groupements dans la préparation des demandes de crédits et dans l'obtention du crédit dont 40% sont avalisés par le Centre. A l'heure actuelle, il s'occupe d'un projet de traitement de denrées alimentaires qui va directement et indirectement venir en aide aux femmes du milieu rural.

Au départ, ce projet a été réalisé dans la Préfecture de Gitarama en utilisant du manioc pour obtenir de la farine de qualité supérieure. La farine traditionnelle pouvait se conserver tout au plus pendant quatre semaines, mais avec la nouvelle technologie introduite à Gitarama, la farine de manioc peut être conservée pendant trois bonnes années. Etant donné que les essais réalisés à Gitarama ont été couronnés de succès, le projet a été étendu aux préfectures de Kigali et de Cyangugu. Dans l'avenir, des projets de traitement d'aliments de ce genre pourront être étendus aux autres préfectures et à d'autres denrées alimentaires, notamment les produits animaux. Etant donné que la fourniture de nourriture pour le ménage est essentiellement un travail relevant du ressort de la femme, ce projet regroupe beaucoup de femmes et profite également de façon indirecte à d'autres femmes qui adoptent ces nouvelles méthodes de traitement et de conservation d'aliments.

4.1.5. INADES-Formation-Rwanda

INADES-Formation-Rwanda contribue au développement agricole en dispensant de la formation sur le terrain et des cours par correspondance en matière d'agriculture. Les thèmes traités couvrent des domaines tels que la gestion du sol, la culture de plantes spécifiques, l'élevage, la comptabilité et l'alphabétisation des adultes. Le programme d'alphabétisation est réalisé en collaboration avec Alpha-Caritas qui prépare les matières à enseigner.

Un cours de correspondance d'une durée d'un an comprend neuf fascicules dont chacun traite un sujet spécifique. Chaque fascicule contient une feuille de devoir à domicile qui est complétée par l'étudiant (ou le groupe) qui ensuite la retourne à INADES par courrier.

Le personnel d'INADES corrige et cote le travail puis envoie le fascicule suivant de la série.

Avant que l'étudiant ne se fasse inscrire pour le cours ou pour le programme de formation, on procède à une analyse des besoins de la partie intéressée.

Au cas où ces besoins ne peuvent pas être satisfaits par la formation ou le cours par correspondance, INADES recommande aux concernés d'autres agences pouvant leur rendre service (la Banque Populaire pour l'obtention du crédit, etc.). Au cours de l'année fiscale 1988-89, 50 sessions de ce genre ont été organisées pour un total de 1.750 participants dont 81% se trouvaient dans le secteur agricole et dont 29% étaient des femmes (cfr Annexe, 16). Les participants auxquels on recommande le cours peuvent se faire inscrire individuellement ou par groupes, et les frais d'inscription s'élèvent à 100 Frw par an. Lorsque les individus se font inscrire sous forme d'un groupement, les frais sont partagés par les membres du groupement. En 1988-89, le cours de base regroupait 1.669 abonnés dont 820 étaient de nouveaux étudiants et 849 des anciens. Le cours d'une année qui comprend neuf fascicules peut être élaboré à partir d'une large gamme de documents et agencé selon les besoins des abonnés. 44% des abonnés de ce cours s'occupaient de l'agriculture et 18% étaient des femmes.

INADES organise également des cours de plus haut niveau pour les animateurs, les moniteurs agricoles, les assistants vétérinaires, les vulgarisateurs et d'autres. Au cours de l'année passée, 1.814 étudiants se sont faits inscrire dont 60% relevaient du secteur agricole et 20% étaient des femmes.

L'année passée encore, INADES a réalisé 131 sessions de formation et programme de visite qui ont duré chacun 1 à 2 jours. Les thèmes à développer au cours de ces sessions sont choisis par les participants eux-mêmes. Il y avait en tout 4.314 participants dont 1.487 étaient des femmes et 28% des personnes oeuvrant dans le secteur agricole.

Lorsqu'un groupement mixte est enrôlé, le sexe du groupe noté est celui du chef de groupe qui, dans la presque totalité des cas, est un homme. Ainsi donc, le nombre réel des femmes qui ont assisté à tous les cours énumérés ci-dessus pourrait être, en fait, supérieur aux pourcentages présentés.

4.1.6 Banques Populaires du Rwanda

Les Banques Populaires du Rwanda sont des coopératives d'épargne et de crédit implantées au Rwanda depuis 1975 avec l'aide de la coopération Suisse.

Actuellement, elles sont au nombre de 109 banques autonomes sur tout le territoire rwandais. Au niveau national, il y a une union à laquelle sont affiliées les unités locales moyennant paiement d'une part sociale (1% des dépôts) et observance des règlements et instructions.

Les crédits accordés à ses sociétaires se répartissent en plusieurs secteurs d'activités à savoir: l'agriculture-élevage, la campagne-café, le crédit soudure, la construction, le transport, l'équipement et les divers.

La situation en 1989 (cfr annexe 17) montre que les crédits sollicités pour les investissements dans l'agriculture et l'élevage viennent en quatrième position (7.9%) après ceux octroyés dans les constructions (43.2%), dans le commerce (17%) et dans les crédits campagne café (14.3%).

Le montant des crédits accordés aux femmes ou aux groupements restent très faible, seulement 5.6% du crédit total. Pour l'obtention des crédits, les femmes physiques doivent obligatoirement avoir l'autorisation du mari puisqu'on suppose que les garanties que la femme présente sont de propriété commune avec son époux.

4.2. Rôle des Organismes Donateurs

La philosophie que semble adopter la plupart des donateurs est celle de ne pas soutenir un programme destiné aux femmes de façon spécifique, mais plutôt de s'assurer que tous les projets comprennent des clauses qui stipulent clairement que les femmes sont bel et bien intégrées dans le projet. Quelques-uns des projets en cours ou proposés qui sont financés par des organismes internationaux sont repris ci-dessous. Cette liste n'est pas exhaustive, et il se pourrait probablement que certains projets n'y figurent pas.

Projets Actuellement Financés par l'USAID (AID, mars 1989)

1. 696-0110, Projet de Recherche en Système Agricole (1984-92).

Ce projet s'occupe de la recherche et du travail de vulgarisation en collaboration avec le Gouvernement Rwandais dans la mise en oeuvre d'une recherche agricole dans la Préfecture de Ruhengeri. Des efforts particuliers ont été déployés pour intégrer les femmes en acceptant la technologie dans l'utilisation de pesticides, les méthodes culturales et l'identification de diverses variétés de haricots. Le projet dispose d'une femme agronome et 7,7% de personnes chargées de la collecte de données sont des femmes. De plus, 15,8% des groupements de coopératives qui participent au projet sont des groupements de femmes.

2. 696-0112, Pisciculture (1981-89)

Ce projet a connu la participation des femmes à différents niveaux, à savoir la formation de conseillers, les propriétaires d'étangs à poissons jusqu'aux autres employés de la station. En fait, les femmes représentent à peu près 23,1% (4.550) de l'ensemble des propriétaires d'étangs à poissons dans le projet. De plus, il a été constaté que leurs étangs étaient plus productifs que ceux des hommes (PPN, janvier 1989). En moyenne, 1000 femmes ont bénéficié d'une formation et de services du projet chaque année.

3. 696-0122, Formation pour les Coopératives (1985-89)

Ce projet a été mis en oeuvre par le Centre IWACU. De juillet 1987 à juillet 1988, il a accordé de l'assistance à 20 groupements de femmes comprenant 25 femmes qui ont été formées en gestion et en comptabilité, et 4 groupements totalisant 79 femmes qui ont bénéficié d'une formation dans le domaine des coopératives.

4. 696-0128, Planification Familiale II

Ce projet se propose d'approcher les femmes, particulièrement celles des zones rurales. Au cours des cinq prochaines années, l'ONAPO, avec la collaboration de l'USAID, espère accroître le nombre d'adeptes de la planification familiale de 3% à 15%.

5. 698-0463.96, Projet d'Assistance au Développement des Ressources Humaines

Un des objectifs du projet est d'affecter jusqu'à 50% des fonds au financement d'activités de formation des femmes aussi bien dans le secteur public que privé. Jusqu'à présent, le projet a financé la participation de 6 personnes dont 2 étaient des femmes.

6. 698-0502.96, Projet Forestier de Gituza-CARE (1985-89)

Ce projet s'est efforcé de recruter des femmes parmi les vulgarisateurs à concurrence de 50% et, au départ, 5 des 12 agents de vulgarisation étaient des femmes. Cependant, à l'heure actuelle, il ne reste plus qu'une seule femme qui oeuvre dans le domaine des foyers améliorés.

Le projet dispose également d'une femme agronome, collabore étroitement avec l'école féminine d'agronomie de Nyagahanga et dispense de la formation à des étudiantes. Il organise des réunions sur des thèmes spécifiques auxquelles les femmes ont participé à concurrence de 30%.

Projets Actuellement Financés par le PNUD (FNUAP, juillet 1989)

1. RWA/88/003 PNUD/FAO, Développement du Petit élevage (1988-1989)

L'objectif de ce projet est de dispenser de la formation en matière de gestion du petit élevage.

Les femmes ont été les principales bénéficiaires de ce projet puisqu'elles ont participé à concurrence de 80% alors que les hommes représentaient 20%.

2. RWA/87/001 et RWA/88/012 PNUD/FAO, Promotion et Intensification de Cultures Vivrières à Gikongoro (1987-88 et 1989-90)

Ce projet oeuvre dans six communes qui sont : Nyamagabe, Kinyamakara, Rwamiko, Mubuga, Musange et Karambo. Il s'est fixé comme objectif l'extension et la vulgarisation des techniques agricoles et de semences sélectionnées. Il collabore avec plusieurs groupements mixtes et quatre groupements de femmes.

3. RWA/87/W01 et RWA/88/018 PNUD/UNIFEM, Soutien aux Groupements Féminins de Milieu Rural (1988-90)

L'objectif de ce projet est d'améliorer la rentabilité des groupements de femmes en leur accordant un soutien financier et de la formation. 40 personnes appartenant à 20 groupements ont bénéficié d'une formation en gestion, en comptabilité et dans le domaine des affaires. De plus, 465 membres ont reçu une formation dans les domaines de l'agriculture, de la gestion du petit bétail et de traitement d'aliments (manioc). Dix groupements de femmes ont également acheté du petit bétail pour l'élevage.

4. RWA/86/010 PNUD/BIT, Soutien Matériel aux Coopératives de Jeunes dans la Production Agricole (1988-1991)

Ce projet s'occupe de la promotion d'activités de groupements mixtes dans la production agricole. Il s'efforce de rehausser la participation des jeunes filles à 50%.

5. RWA/87/012 PNUD/FAO, Développement de la Pêche sur le Lac Kivu (1987-91)

L'objectif de ce projet est de développer les ressources humaines en dispensant de la formation et en créant des emplois orientés vers la production alimentaire.

Beaucoup de personnes et de groupements comprenant des femmes participent au projet qui s'occupe également de la conservation du poisson par congélation et séchage.

6. RWA/88/004 PNUD/BIF, Soutien aux Entreprises de Petites Entreprises dans le Secteur Agricole

L'objectif de ce projet est de promouvoir la création et le développement agricole. Dans la plupart des cas, le projet s'occupe davantage du développement de projets non agricoles situés en dehors des exploitations agricoles tels que l'artisanat et la fabrication de briques.

Le projet regroupe des jeunes qui ont terminé le CERAI. Plusieurs jeunes filles profitent directement du projet grâce à leur adhésion aux groupements féminins et aux groupements mixtes.

Projets Accueillement Financés par la Banque Mondiale (FNUAP, juillet 1989)

1. Banque Mondiale/FAO, Projet Agricole de Gitarama

Ce projet s'occupe de la vulgarisation des méthodes agricoles et de l'élevage par le biais de la formation et de la fourniture d'intrants agricoles. Au début, le projet oeuvrait dans cinq communes, mais il est actuellement en train d'être étendu sur 17 communes. Les femmes participent à toutes les activités du projet relatifs à la vulgarisation, à la formation de groupements et de coopératives, et à la fourniture d'intrants agricoles à crédit.

2. Banque Mondiale/MINEPRISEC, Projet Education II

En plus du soutien financier à deux écoles primaires professionnelles de Save et Zaza, et à une école maternelle de Gisenyi, ce projet s'occupe également de la formation d'enseignants en puériculture et en agronomie.

Projet Financé par l'ACDI

Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole de Ruhengeri

L'objectif de ce projet est de diffuser la technologie moderne dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage. Le projet couvre les communes de Ngombe, Nyamutera, Nyakinama et Ruhondo. Les femmes y participent à divers niveaux, notamment en tant que membres de groupements mixtes.

Projet Financé par le FNUAP

FNUAP/FAO, Information, Education et Communication en Matière de Population

Ce projet est destiné à conscientiser la population du milieu rural sur les conséquences d'un accroissement rapide de la population sur le développement socio-économique du pays.

De plus, il encourage la population, à travers l'éducation et les séminaires, à adopter les méthodes de planification familiale, et à améliorer la production agricole ainsi que le niveau nutritionnel.

La participation des femmes à conscientiser la population du milieu rural sur les différentes méthodes de planification et de l'amélioration de la production agricole et de l'éducation s'élève à 50%.

Projets Financés par l'UNICEF

En plus de ses projets qui accordent de l'assistance en matière de santé et de nutrition à l'intention des femmes du milieu rural, l'UNICEF s'occupe de projets dont les femmes tirent profit dans le domaine agricole. En effet, depuis 1988, l'UNICEF organise des activités d'alphabétisation fonctionnelle qui sont utiles pour les femmes dans le domaine agricole de façon directe ou indirecte. Il contribue également à alléger l'énorme charge qui pèse sur les femmes du milieu rural en contribuant à la construction de bornes-fontaines à proximité de leurs habitations. A l'heure actuelle, l'UNICEF s'efforce, par le biais de Duterimbere, de faciliter la disponibilité de crédits aux femmes du milieu rural.

4.3. Discussions

Bien que la participation de la femme au développement agricole ait augmenté grâce aux efforts déployés par tous les organismes nationaux et internationaux ainsi que par les ONG locales, l'intégration de la femme dans le développement est encore loin des niveaux souhaités. Certaines organisations semblent diriger leurs activités des années à venir principalement sur le renforcement des ressources humaines à travers une formation de longue durée et un enseignement supérieur à l'intention des hommes et des femmes au Rwanda. Beaucoup de participants de ce genre seront envoyés à l'étranger pour leur formation. Afin de s'assurer de la participation des femmes dans le projet, l'USAID s'est même fixé l'objectif d'y faire participer les femmes à concurrence de 50%.

Cependant, étant donné qu'il n'existe qu'une portion extrêmement limitée à partir de laquelle on peut obtenir des femmes qualifiées, l'Agence fait abstraction de cet objectif et la plupart de ses bénéficiaires sont des hommes et pourraient continuer à être des hommes dans l'avenir.

Le problème majeur dans la formation des femmes est le préjudice qu'elles subissent dès les niveaux primaire et secondaire. Comme il a été signalé dans le chapitre 3, le taux d'abandon des filles à l'école primaire est de loin supérieur à celui des garçons. De plus, les filles ont moins de places que les garçons dans les écoles secondaires.

Notons qu'actuellement aussi, il y a un problème généralisé des parents de pouvoir trouver des frais de scolarité pour les enfants qui veulent poursuivre leurs études au niveau secondaire et supérieur. Ceci défavorise encore les femmes qui étaient peu par leur nombre. Etant donné l'existence de ce préjudice, le projet d'accroître le nombre de femmes instruites devrait viser avant tout les écoles primaires et secondaires.

Dès que les femmes seront formées à ces niveaux, elles seront en mesure de prendre leur propre décision de poursuivre leurs études supérieures et auront de toute façon un bagage suffisant pour participer activement au développement du pays.

Une grande portion de femmes instruites va avoir une influence positive sur le développement du pays dans tous les secteurs. Comme les statistiques contenues dans cette étude le montrent, les femmes semblent plus productives dans les domaines de pisciculture et de la production de cultures vivrières. De plus, elles sont responsables de la santé de leur famille et le taux de consommation de nourriture est plus élevé dans les ménages dirigés par des femmes que dans ceux dirigés par des hommes. Grâce à l'éducation, les femmes peuvent mieux comprendre les problèmes relatifs à la santé et la nutrition et améliorer la culture des plantes destinées à la consommation du ménage sur base de leurs besoins nutritionnels.

De plus, l'influence de l'éducation sur la planification familiale a déjà été citée et, compte tenu du taux alarmant d'accroissement de la population, l'importance de l'éducation n'est plus à démontrer. Les femmes instruites occupant des postes de haut niveau encouragent réellement celles vivant en milieu rural, mais étant liées par les coutumes et les pressions familiales, les femmes du milieu rural ne pourront pas atteindre toutes leurs potentialités grâce à de simples encouragements. Des actions concrètes doivent être entreprises pour augmenter le niveau d'instruction des femmes. Notamment un programme d'Action Positive en faveur des femmes devrait être mis en place.

A court terme, la norme qui veut que 50% des bourses accordées par les organismes soit réservées aux femmes devrait être respectée.

Cela stimulerait beaucoup les femmes et leur permettrait de participer nombreuses dans les sphères de prise de décision. Ainsi, elle sauraient mieux orienter les politiques qui concernent les femmes et où les femmes sont concernées. De plus, l'acquisition de nouvelles connaissances leur permettraient de mieux s'acquitter de leurs tâches et cela aiderait à supprimer le préjugé négatif que les employeurs ont envers les femmes.

A plus long terme, il faudrait envisager la mise en place des stimulants qui viseraient à accroître le nombre de filles au niveau des écoles secondaires. L'intervention au niveau de l'école primaire est moins évidente, elle consisterait à stimuler l'inscription de tous les enfants en âge de commencer l'école et à réduire au minimum le taux d'abandon scolaire. Cela relève de la politique éducative nationale.

Au niveau secondaire, la construction des écoles qui offrent une formation technique aux filles ou l'ouverture aux filles des écoles techniques existantes qui étaient exclusivement réservées aux garçons; des bourses seraient accordées aux filles dont les performances seraient supérieures à la moyenne et à celles provenant des familles indigentes. Ces deux formes d'intervention pour relever le niveau d'instruction des femmes devraient se compléter; elles seraient plus efficace qu'agir seulement au niveau des bourses souvent accordées pour les deuxième et troisième cycles d'université.

QUATRIEME PARTIE :

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 5 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette étude s'est efforcée d'examiner le rôle de la femme dans l'agriculture rwandaise. Les divers facteurs qui influencent leur contribution au développement agricole ont également été passés en revue. Sur base de cette étude, on peut conclure que c'est surtout le cadre légal et les normes sociales en vigueur qui handicapent l'activité des femmes dans le développement agricole.

1. Les femmes représentent une main d'oeuvre agricole significative puisque 97,9% de toutes les femmes économiquement actives s'occupent de l'agriculture, et 54% de toute la main d'oeuvre agricole sont constitués par des femmes. Les activités des femmes sont surtout concentrées dans la plantation de cultures vivrières, tandis que les hommes s'occupent davantage des cultures génératrices d'argent (café et banane) ainsi que de l'élevage. Néanmoins, on a constaté que quelques femmes s'occupent de l'élevage du petit bétail tel que les chèvres et la volaille.

En général, les femmes ont la seule responsabilité de s'occuper de leurs ménages et, pour cela, elles concentrent leurs efforts sur l'agriculture de subsistance constituée de cultures vivrières. La plus grande partie du travail des femmes est consacrée à la culture de la patate douce, une denrée qui garantit la plus grande sécurité alimentaire en termes de calories par hectare et par an. Compte tenu de ce fait, il est recommandé que l'on fasse plus de recherche sur les cultures vivrières spécialement celles qui assurent la sécurité alimentaire. Certaines cultures à haut rendement quantitativement et qualitativement devraient être choisies pour la recherche de telle sorte que les besoins nutritionnels soient satisfaits par leur consommation. Une fois que les femmes seront assurées de la sécurité alimentaire, elles pourront alors être guidées vers d'autres activités génératrices de revenus et vers les cultures génératrices d'argent.

2. Il existe un canevas distinct de tâches qui doivent être effectuées par les hommes et par les femmes dans le domaine agricole. Les hommes défrichent et préparent les champs à la culture. Les femmes s'occupent principalement du semis, de la plantation, du sarclage, de la récolte, des activités de l'après-récolte et du transport. Les hommes récoltent la banane et le café et peuvent participer à la récolte du sorgho. Ils se chargent également de la brasserie de la bière de banane. En plus de leurs travaux agricoles, les femmes s'occupent également de tous les travaux ménagers.

Ce sont elles qui cherchent le bois de chauffage, puisent de l'eau, préparent la nourriture, entretiennent les maisons, assurent la garde et l'éducation des enfants.

Toutes ces responsabilités constituent une énorme charge pour les femmes et ne leur laissent pas assez de temps pour s'occuper d'autres activités telles que la formation, les programmes d'alphabétisation, ou de petites entreprises génératrices de revenus.

Une enquête exhaustive devrait être menée sur le temps de travail en milieu rural par un service compétent. En fait aucune enquête systématique n'a été faite jusque maintenant sur le sujet, on ne dispose que de quelques données recueillies ici et là et dont la fiabilité reste à prouver. Aussi, l'on devrait effectuer des recherches sur la façon de réduire la demande sur le temps des femmes.

Ceci peut être réalisé grâce à la mise sur pied et à la diffusion de semences sélectionnées ou de méthodes culturales qui exigent un minimum d'entretien. Compte tenu des petites dimensions des champs individuels, un changement dans les méthodes culturales peut être plus économique.

En effet, plusieurs champs voisins pourraient être cultivés de façon collective, et ceci permettrait d'utiliser des outils de la technologie moderne qui économisent du temps. Si plusieurs individus se mettent d'accord sur le type de culture à semer, les travaux de préparation du champ, de semence, de plantation, de sarclage et de récolte de tous les champs contigus pourraient être réalisés en même temps. De plus, il y aurait moyen de faciliter également les travaux de fertilisation et de protection des cultures. Cette politique est d'ailleurs encouragée par le MINAGRI. La faisabilité de tels travaux agricoles collectifs est démontrée par l'existence de groupements qui s'adonnent à des activités agricoles conjointes (PIA). Jusqu'à présent, toutes les activités de groupements se retrouvent dans des marais, terres situées dans la vallée et appartenant à l'Etat. Les profits réalisés dans ces entreprises sont partagés entre tous les membres du groupement. Par contre, les travaux collectifs proposés se limiteraient uniquement aux activités agricoles et les revenus de chaque champ reviendraient exclusivement à son propriétaire.

Pour alléger les charges ménagères de la femme, la formation en matière de gestion de ménages et d'exploitations agricoles s'avère nécessaire. On pourrait également dispenser de la formation dans les technologies concernant les activités consécutives à la récolte des cultures vivrières, notamment le traitement, la conservation et le stockage des produits agricoles. D'autres projets tels que la fourniture d'eau potable, les foyers améliorés, l'entretien et la nutrition des enfants contribuant également à l'allègement des charges des femmes du milieu rural.

3. Les femmes prennent la plupart des décisions concernant le choix des cultures à semer, la répartition de la production moissonnée entre la consommation du ménage, la vente et la réserve de semence pour la saison suivante. Les femmes peuvent également gérer le produit de la vente de cette production agricole. Cet argent sert généralement à l'achat d'articles dont le ménage a besoin.

Cependant, pour ce qui est de l'élevage et des outils agricoles, toutes les décisions reviennent aux hommes.

Compte tenu du rôle important que jouent les femmes dans la prise de décisions à propos des cultures à semer, toutes les interventions relatives à l'adoption de variétés améliorées de cultures vivrières devraient se faire avec le concours des femmes. Un autre facteur dont il faut tenir compte, eu égard à leur rôle dans la décision concernant la consommation de produits agricoles par le ménage, c'est que les femmes sont les éléments de base qu'il faut prendre en considération dans l'amélioration de l'état de santé et de nutrition de la population rurale. Pour s'assurer de la consommation de denrées constituant un régime bien équilibré, il faut encourager la culture de légumes qui pourrait, par la même occasion, constituer une source de revenus.

4. Près de 22% des ménages de milieu rural sont dirigés par des femmes. En général, ces femmes chefs de ménage sont plus âgées et moins instruites que leurs homologues de sexe masculin. Les ménages dirigés par des femmes semblent plus petits et disposent également de moins de terres. Ils n'élevent généralement pas de bétail. De plus, l'on n'a pas constaté de différences en ce qui concerne l'utilisation des terres. Le point le plus intéressant était le fait que la valeur moyenne consommée par tête et par an ainsi que le taux de consommation de sa propre production agricole étaient plus élevés dans les ménages dirigés par des femmes que dans ceux dirigés par des hommes.

Compte tenu de ces faits, il y a lieu de conclure que l'état nutritionnel des membres de ménages dirigés par des femmes est vraisemblablement supérieur à celui des membres de ceux qui sont dirigés par des hommes.

Malgré leur prépondérance dans la gestion de la maison et de l'exploitation agricole, les femmes chefs de ménage n'ont de droits de propriété à l'une ou à l'autre. Pour leur venir en aide dans leur gestion, des mesures légales devraient être prises pour leur garantir le droit de propriété.

5. Les agents de vulgarisation n'ont pas contribué de façon significative à l'assistance accordée aux femmes en matière agricole. Une participation plus active de la part de ces vulgarisateurs s'avère donc nécessaire pour le développement agricole.

La mise en place de stimulants pour pouvoir intégrer les femmes dans le travail de vulgarisation agricole pourrait être utile si on veut atteindre les femmes du milieu rural.

6. Les groupements de femmes exercent une forte influence sur le développement de l'agriculture. Dans les groupements, les femmes ont accès au crédit et sont en mesure de surmonter les préjugés sociaux qui s'opposent à l'entreprise d'activités productives non traditionnelles.

Les femmes peuvent jouer un rôle important dans le développement agricole s'il leur est accordé un soutien technique et matériel suffisant. Il faut encourager une participation plus accrue des groupements de femmes dans l'agriculture et l'élevage en leur accordant de meilleures facilités de crédit. L'on devrait également disponibiliser les intrants agricoles, les semences sélectionnées, les terres et d'autres infrastructures telles que les facilités d'entreposage. La fourniture d'éducation et de formation est facilement réalisable dans des groupements. En plus des cours d'alphabétisation, de santé et de nutrition, il faudrait également dispenser de la formation en matière de gestion, des affaires et de la comptabilité.

De plus, les groupements de femmes pourraient constituer un moyen efficace de diffusion de l'éducation en matière de planification familiale dans les zones rurales. En effet, si la situation démographique actuelle du Rwanda n'est pas contrôlée, elle va rendre tous les efforts de développement économique absolument inutiles. Comme il a été signalé plus haut, les femmes groupées sont capables de résister aux préjugés sociaux. Ainsi, la diffusion d'informations sur la planification familiale par le biais des groupements de femmes pourrait s'avérer être le moyen le plus efficace de réduire le taux d'accroissement de la population.

C'est pourquoi, la formation dispensée aux groupements de femmes devrait toujours comprendre quelques sections sur la planification familiale, quelle que soit l'orientation des activités des groupements.

7. Le mariage traditionnel polygame ainsi que l'émigration des hommes vers les zones urbaines ont donné naissance à un bon nombre de ménages dirigés par des femmes. Bien que les femmes semblent accéder à une position plus élevée en tant que chefs de ménage, elles ne disposent légalement pas de terres ou de propriétés. De plus, leur qualité de chef de ménage ajoute plus d'occupations à ces femmes qui sont déjà surchargées. De plus, puisque la dot devient de plus en plus élevée, beaucoup de couples cohabitent sans contracter de mariage légal.

Dans la suite, ceci réduit la possibilité des femmes de réclamer leur propriété en cas de séparation.

Il est également recommandé que l'on fournisse des assurances légales permettant aux femmes d'avoir plus que des droits d'usufruit sur les biens de leurs maris.

Récemment, une "Equipe d'Evaluation Rapide" parrainée par le MINISANTE et l'UNICEF a révélé que dans certaines communes de Butare, Gikongoro et Kibuye frappées par la disette, 25% des femmes et d'enfants avaient été délaissés par les hommes dans leurs familles. Dans de tels cas d'abandon, les hommes devraient en quelque sorte léguer leurs droits de propriété à leurs femmes.

De plus, il devrait y avoir des dispositions légales accordant aux femmes les droits de propriété pour les champs dont elles ont été les seules cultivatrices pendant une période déterminée.

8. L'absence de lois appropriées garantissant aux femmes le droit de disposer d'une propriété propre et de s'adonner aux affaires handicape énormément leur rôle dans le développement de l'agriculture et de celui d'autres secteurs. Le manque d'avoirs qui leur soient propres leur prive de nantissement alors que celui-ci constitue un préalable pour l'obtention du crédit.

Comme il a été signalé plus haut, l'existence de lois qui protègent les droits des femmes à l'héritage s'avère nécessaire. Les femmes devraient avoir droit à l'héritage de leurs parents au même titre que les hommes. A propos des biens de leurs maris, au lieu de jouir de simples droits d'usufruit, les femmes devraient être en mesure de prendre des décisions conjointement avec leurs maris concernant la vente et l'achat de terres. En cas de divorce, de séparation ou de décès du mari, il devrait y avoir des dispositions relatives au partage et à la propriété de biens. Lorsque les hommes abandonnent les femmes et laissent les champs et la famille à leur charge, alors ils devraient aussi leur léguer les droits de propriété sur les biens.

9. La structure administrative décentralisée du Rwanda ainsi que l'existence de l'URAMA suscitent d'énormes espoirs sur l'octroi de droits à la femme et à l'encouragement d'activités susceptibles de promouvoir leur développement. L'on a déjà réalisé pas mal de choses pour rehausser le statut de la femme. La mise sur pied du "Code de la Famille" en est un exemple parmi tant d'autres. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. En effet, il s'avère nécessaire de mettre sur pied une loi qui donne plus de force aux droits de la femme que ce nouveau code de la famille.

L'URAMA devrait également faire des investigations pour veiller à ce que la discrimination contre les femmes soit abolie dans l'emploi, et leur accorder de l'assistance notamment en matière de crédit et de formation.

Etant donné qu'elle fait partie intégrante du MRND, l'URAMA a la possibilité d'assurer la fourniture d'assistance en matière de vulgarisation aux femmes du milieu rural par le biais de l'administration cellule ou communale.

10. La préférence sociale d'éduquer les enfants de sexe masculin plutôt que ceux de sexe féminin a donné naissance à l'existence d'une très faible proportion de femmes instruites.

Dans le domaine de l'éducation semi-formelle et non formelle, les domaines que couvre la formation offerte aux filles ne sont généralement pas vendables. Au niveau primaire, les pourcentages de garçons et de filles sont plus ou moins les mêmes, mais le nombre de filles instruites décroît au fur et à mesure que le niveau d'enseignement augmente. Le taux d'abandon de l'école est beaucoup plus élevé chez les filles que chez les garçons.

Compte tenu du rôle important que joue l'éducation dans le développement, il est recommandé d'accorder des stimulants qui encouragent l'éducation des filles. Dans les ménages agricoles, le retrait des filles de l'école primaire et du secondaire ne devrait pas être la solution généralisée pour toute crise familiale.

Comme il a été signalé au chapitre précédent, l'octroi de subventions pour l'éducation des filles aux niveaux primaire et secondaire serait un moyen raisonnable de garantir une plus grande participation de la femme à tous les niveaux du développement national. De plus, un grand pourcentage de femmes ayant terminé les études secondaires constitue une plus grande portion de femmes aptes à bénéficier d'une formation ultérieure.

11. Les ONG locales jouent un rôle significatif dans le renforcement de l'intégration des femmes dans le développement agricole. Duterimbere donne aux femmes la possibilité d'obtenir des crédits et leur dispense de la formation et de la guidance aussi bien aux individus qu'aux groupements. L'octroi de soutien à Duterimbere ainsi que la collaboration avec cette ONG pourrait constituer un moyen efficace d'intervention de la part des organismes donateurs.

Le "Réseau des Femmes" a joué un rôle important dans la conscientisation et la mobilisation des femmes professionnelles pour des activités relatives à l'intégration de la femme dans le développement agricole.

La participation et la contribution des organismes donateurs à des séminaires et à la documentation du "réseau" seraient bénéfiques.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de bibliothèque qui comprend une documentation complète sur les études et oeuvres réalisées par des femmes en matière de développement. Il serait utile d'orienter les efforts actuellement déployés par cette organisation en matière de documentation vers l'ouverture d'une petite bibliothèque à Kigali.

Celle-ci permettrait d'avoir directement accès à tous les travaux effectués auparavant, et serait également utile dans l'élaboration et la coordination de projets dans l'avenir en vue d'une efficacité maximale.

Le Centre IWACU a joué un rôle prépondérant dans la formation en matière de gestion, des affaires et de comptabilité, et l'octroi de crédits à des groupes y compris également des groupes de femmes.

Une collaboration continue avec ce centre dans la formation des femmes serait une stratégie efficace de l'intervention des organismes donateurs. L'INADES s'est également occupé de la formation des femmes dans l'agriculture de base et dans le domaine de l'élevage. La collaboration avec l'INADES peut être utile dans la dissémination des technologies qui comprennent l'adoption d'une nouvelle variété ou d'autres techniques agricoles améliorées.

12. Les divers organismes donateurs ont apporté leur contribution aux efforts déployés dans le cadre de l'intégration de la femme dans le développement agricole. Cependant, les réalisations effectuées jusqu'à présent sont de loin inférieures au niveau optimal souhaité. Compte tenu de tous les préjugés sociaux qui freinent les efforts des femmes, les avantages obtenus des projets destinés à la fois aux hommes et aux femmes avec des tentatives spéciales d'enrôler les femmes semblent avoir fait abstraction de celles-ci. Etant donné que les hommes et les femmes disposent de ressources éducationnelles et financières extrêmement inégales, il n'est pas réaliste de croire qu'un projet de développement général pourrait accorder les mêmes avantages aux deux sexes. Ainsi donc, si les ressources disponibles sont partagées équitablement entre les deux sexes, il n'est pas nécessaire de déployer des efforts particuliers pour intégrer les femmes dans les activités de développement.

C'est pourquoi, contrairement à la philosophie de la plupart des organismes donateurs, l'exécution de certains projets destinés spécifiquement aux femmes serait nécessaire jusqu'à ce que les femmes disposent d'assez de ressources (éducationnelles, financières et légales) qui leur permettraient de participer au même pied d'égalité que les hommes dans des activités de développement.

Un moyen principal d'intervention dans ce sens est de s'occuper de leur éducation aux niveaux primaire et secondaire, et de les aider dans l'obtention de leurs droits de propriété et de prise de décision indépendante.

13. L'URAMA, qui est un cadre politique de mobilisation des femmes devra lever les obstacles qui freinent encore la pleine participation de la Femme Rwandaise au développement afin de remplir sa mission.

Ces obstacles à lever sont: L'analphabétisme et l'ignorance, le faible taux de scolarisation, certaines pratiques discriminatoires à l'égard de la femme, le complexe d'infériorité, les grossesses rapprochées ainsi que de multiples contraintes relatives à ses obligations d'épouse de mère, de travailleuse et de citoyenne.

ANNEXES

Annexes

Annexe 1. Répartition par cultures selon les personnes en charge (en %)

Cultures	Hommes	Femmes	Hommes+Femmes	Autres
Patates Douces	7.3	48.8	14.2	9.3
Maïs	5.0	47.3	31.1	14.3
Soja	8.0	48.5	30.5	13.0
Blé	6.9	49.1	33.1	10.0
Haricots	6.0	46.3	34.2	13.6
Petits pois	8.9	43.8	33.2	14.0
Arachides	6.8	42.7	36.2	14.2
Pommes de terre	6.9	31.0	29.3	8.8
Manioc	16.6	35.1	35.7	10.6
Sorgho	11.8	33.7	42.7	11.8
Café	27.2	9.8	37.2	12.4
Banane	53.8	9.8	28.3	8.0

Source : ENA 1984, "Description Sommaire des Principales Caractéristiques de l'Agriculture au Rwanda", Rapport 2, 1987.

Annexe 2. Répartition de travail par sexe dans le secteur d'élevage.

Activité	Exclusivement exécuté par	
	% Femmes	% Hommes
Entretien	74,7	-
Construction de hangars, ruches, etc.	-	81,1
Nourrir le bétail	64,2	2,1
Soins et pâturage	10,5	16,8
Traire la vache	-	17,8
Soigner le bétail malade	5,3	55,8

Source : Réseau des Femmes oeuvrant pour le Développement Rural, "Etude sur la Valorisation et L'intégration des Activités de la Femme dans le Domaine Agro-Pastoral", Février, 1988.

Annexe 3. Répartition des Activités selon la personne responsable.

Activité	% hommes	% femmes	% hommes + femmes	% autres
Décide sur				
1. la sélection de semence	23.2	50.5	24.2	2.1
2. La consommation de la récolte	25.3	44.2	28.4	2.1
3. La vente de la récolte	26.4	40.0	30.5	3.1
4. L'achat des outils pour l'agriculture	79.0	13.7	6.3	1.0

Source : Réseau des Femmes oeuvrant Pour le Développement Rural, "Etude sur la Valorisation et L'Intégration des Activités de la Femme dans le Domaine Agro-Pastoral", Février, 1988.

Annexe 4. Répartition des Activités selon la personne responsable.

Activité	% hommes	% femmes	% hommes+femmes	% autres
Décide sur				
1. Soins des enfants	6.3	25.2	52.2	16.3
2. Sélection de semence	20.0	15.8	49.6	23.7
3. Allocation de la récolte	12.3	30.9	26.0	30.0
4. L'achat d'outillage pour l'agriculture	61.1	6.0	9.4	23.5
5. L'achat des marchandises domestiques	22.7	10.9	20.4	16.0

Source : UNICEF/ESK, 1986-87.

Note : % Autres inclue une grande portion "inutile".

Annexe 5. Participation des Femmes dans les décisions de consommation.

<u>Activité</u>	<u>% Femmes</u>
Achat sel, sucre, huile	93.6
Achat moyen de l'éclairage de l'habitation	89.5
Achat savon	88.6
Achat habits	82.1
Achat ustensils de la maison	81.1
Le mari dépense de l'argent	66.3
Achat nourriture	54.7
Dépense scolaire	44.2
Matériel de construction	29.4
Achat bétail	24.2
Paiement impôts	22.1
Investissement	20.0
Paie main-d'oeuvre (champs)	9.4
Autres	5.3

Source : Réseau des Femmes oeuvrant Pour le Développement Rural, "Etude sur la Valorisation et L'Intégration des Activités de la Femme dans le Domaine Agro-Pastoral", Février, 1988.

Annexe 6. Répartition des membres de ménage selon leur niveau d'étude

Niveau d'étude	<u>membres du ménage</u>				<u>chef du ménage</u>			
	<u>% homme</u>		<u>% femme</u>		<u>% homme</u>		<u>% femme</u>	
	'84	'88	'84	'88	'84	'88	'84	'88
Pas de scolarisation	64.4	47.4	68.3	58.3	47.8	46.7	88.4	88.0
Primaire incomplète	28.1	38.1	24.6	31.4	48.7	37.5	7.5	9.1
Primaire complète	7.5	10.3	7.0	8.0	3.4	13.1	4.2	2.9
Post Primaire	-	4.1	-	2.3	-	2.7	-	0.0

Source : 1984, "Résultats de l'Enquête Nationale Agricole, 1984", Rapport 1 - Vol. 1, 1986
1988, Enquête sur les Stratégies Non Agricoles.

Annexe 7. Description de l'habitat selon le sexe du Chef de Ménage

Pourcentage des maisons	Hommes	Femmes
1. forme ronde	32.6	38.5
2. forme rectangulaire	67.4	61.5
3. avec toiture en chaume	41.2	44.7
4. avec toiture en tôles	25.3	24.6
5. avec toiture en tuiles	29.3	27.1
6. avec murs en paillis	1.3	2.1
7. avec murs en terre battue	78.1	80.6
8. avec murs en ciment	2.7	2.9
9. avec murs en brique (non cuite)	8.2	6.9
10. avec murs en brique (cuite)	0.6	0.3
11. avec hangar	10.7	7.5
12. avec bergerie	15.0	9.2
13. avec porcherie	11.5	7.2
14. avec poulailler	10.7	7.1
15. avec clapier	3.4	3.4

Source : 1984, "Résultats de l'Enquête Nationale Agricole, 1984", Rapport 1 - Vol. 2, 1986

Annexe 8. Pourcentage de terre cultivée pour une variété de semences en deux saisons culturales selon le sexe du chef de ménage.

Semence	Chef de Ménage masculin	Chef de Ménage féminin
Haricots	33.7	37.8
Banane	34.2	34.3
Maïs	20.5	18.7
Sorgho	15.0	14.8
Patate douce	11.9	14.6
Manioc	10.2	9.5
Thé	0.9	9.2
Patates	4.6	7.4
Pois	4.5	5.3
Café	6.3	4.1
Colocase	2.5	1.4
Arachide	1.9	1.2
Soja	1.0	0.6
Blé	0.2	0.5
Autres	11.1	1.0

Source : 1984, "Résultats de L'Enquête Nationale Agricole, 1984", Rapport 1- Vol 2, 1986.

Annexe 9. Répartition d'appareils, ustensiles par chef de ménage selon le sexe.

Ustensiles Appareils	Chef de ménage masculin		Chef de ménage féminin	
	Moy. par Expl.	% ménage	Moy. par Expl.	% ménage
1. Radio	1.0	27.8	1.0	17.1
2. Bicyclette	1.0	7.5	1.1	2.0
3. Motocyclette	1.1	0.8	0.0	0.0
4. Long panier	1.9	67.3	1.7	64.3
5. Panier rond	3.5	90.6	3.5	94.3
6. Cruche/dame-jeanne	4.1	93.1	3.9	93.4
7. Mortier/pilon	1.4	63.8	1.4	67.0
8. Calebasse	4.6	95.3	4.0	94.4
9. Bidon	1.5	27.7	1.5	23.7
10. Sceau/jerrican	1.7	57.3	1.6	47.3
11. Bassin	1.2	36.9	1.1	23.4

Source : 1984, "Résultats de l'Enquête Nationale Agricole, 1984", Rapport 1- Vol. 1, 1986.

légende : Moy = moyenne; Expl. = exploitation

Annexe 10. Répartition d'outils agricoles par chef de ménage selon son sexe.

Outils	chef de ménage masculin		chef de ménage féminin	
	Moy. par Expl.	% ménage	Moy. par Expl.	% ménage
1. Houe (Isuka)	3.2	99.2	3.0	98.5
2. Hachette	1.3	86.1	1.2	72.8
3. Serpette	1.2	31.3	1.1	28.1
4. Hachette	1.1	58.3	1.1	54.2
5. Vanne	1.7	89.1	1.6	90.4
6. compostière	1.3	80.4	1.3	64.4
7. Bêche/pèle	1.2	17.9	1.1	11.5
8. Scie	1.1	16.2	1.4	12.3
9. Sécateur	1.1	13.2	1.1	11.7
10. Marteau	1.3	71.6	1.4	79.9
11. Nattes	2.7	66.5	2.5	65.6
12. Brouette	2.8	2.2	1.5	0.8
13. Grenier	1.5	18.5	1.2	14.5

Source : 1984, "Résultats de L'Enquête Nationale Agricole, 1984", Rapport 1- Vol. 2, 1986.

Annexe 11. Répartition de femmes selon leur contact avec les agents de vulgarisation

<u>Agent</u>	<u>% Femmes</u>
Aucun	37.9
Moniteur Agri	35.8
Agronome	27.4
Agent CCDFP	7.3
Encadreur de base	5.3

Source : Réseau des Femmes oeuvrant pour le Développement Rural, "Etude sur la Valorisation et l'Intégration des Activités de la Femme dans le Domaine Agro-Pastoral", Février 1988.

Annexe 12. Difficultés empêchant les femmes de participer aux formations.

<u>Contraintes à la formation</u>	<u>Agriculture</u>		<u>Nutrition</u>		<u>Santé</u>	
	No.Femme	% Femme	No.Femme	%Femme	No.Femme	%Femme
	256	25.6	196	19.6	174	17.4
Temps	249	24.9	321	32.1	302	30.2
Mari difficile	46	4.6	62	6.2	62	6.2
Pas d'information	79	7.9	17	1.7	29	2.9
Très loin	20	2.0	46	4.6	85	8.5
Temps & Distance	11	1.1	22	2.2	36	3.6
Autres/impossibilité	339	33.9	336	33.6	312	31.2

Source : UNICEF/ESK, 1986-87, Butare.

Annexe 13. Matières commerciales - Titre Premier - Des commerçants.

Article 4

"- La femme mariée et non séparée de corps ne peut être commerçante sans le consentement de son mari.

En cas d'absence, de démence ou d'interdiction du mari, le tribunal de première instance peut autoriser la femme à faire le commerce. L'effet de cette autorisation cesse avec la cause qui y a donné lieu.

En cas de minorité du mari, celui-ci ne peut autoriser sa femme à faire le commerce qu'après avoir été lui-même, conformément aux règles et dans les formes déterminées à l'article 6.

Source: REYNTJENS F.et Al, " Codes et Lois du Rwanda", Volume 1, 1979.

Annexe 14. Matières pénales - Livre 2 - Des Attentats aux moeurs

Article 354

- La femme convaincue d'adultère sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an.

Le mari convaincu d'adultère sera puni d'un emprisonnement d'un mois et d'une amende de mille francs ou de l'une de ces peines seulement.

Source: REYNTJENS F.et Al, " Codes et Lois du Rwanda", Volume 1, 1979.

Annexe 15. Propositions reçues par Duterimbere en 1989.

<u>Activité</u>	<u>nbre de femmes</u>	<u>% de Femmes</u>
Agriculture et Elevage	463	82.7
1. Agriculture/Elevage	57	10.1
2. Vente des produits Agricoles	321	57.3
3. Vente de la viande	25	4.5
4. Vente de la bière	11	2.0
5. Vente du petit bétail	3	0.5
6. Préparation nourriture & moulin	46	8.3
Autres entreprises de production	39	7.0
7. Couture/Tricotage/Broderie	37	6.6
8. Fabrication de Cartes Postales	1	0.2
9. Production de cassettes	1	0.2
Autres occupations	26	4.6
10. Vente des habits usagés	5	0.9
11. Vente de pétrole	18	3.2
12. Vente d'objets d'art	3	0.5
Autres	32	5.7
13. Salon de beauté et de coiffure	5	0.9
14. Construction de maison à louer	7	1.3
15. Achat de Véhicules	6	1.0
16. Location Vidéo	1	0.2
17. Réponse aux questions de recherche	13	2.3
Total	560	100.0

Source : Duterimbere, Décembre 1989.

Annexe 16. Répartition des gens inscrits aux cours de l'INADES
au cours de l'année 1988-89

<u>Cours</u>	<u>Total No.</u>	<u>% en Agri</u>	<u>% Femmes</u>
Analyse des besoins	1750	81	29
Cours de base	1669	44	18
Cours dispensés aux monagris	1814	60	20
Formation et visite	4314	72	34

Source : INADES, "Rapport d'Activités 1988-89", Kigali.

Annexe 17. Répartition des crédits octroyés par les Banques Populaires par secteur d'activités économiques en 1989 (en milliers de FRWS)

Secteur d'activités	Montant total des crédits			Montant des crédits accordés aux femmes	
	Nombre	Montant	%	Nombre	Montant
1. Agri-élevage	4449	114.971	7,9	67	5.122,7
2. Campagne café	271	232.702,9	14,3	1	1.000
3. Crédit soudure	6294	67.850,8	4,2	-	-
4. Construction	7047	697.766,1	43,2	382*	60.871,7
5. Artisanat	181	24.544	1,5	1	50
6. Commerce	459	276.459,7	17,0	21	9.323
7. Transport	97	32.519,5	2,1	1	350
8. Equipement	-	-	-	352	13.726,8
9. Divers	6685	170.120,5	10,5	-	-
Total	25533	1.616.934,3	100	825	90.444,2

* dont 6 sont des groupements ou des coopératives.

Source: Banque Populaire, Rapport annuel 1989

Bibliographie

- ACDI, "Intégration de la Femme au Développement", Lise Pomerleau, Projet No. 778/12695, Avril 1986.
- AID, "The role of Women in Rwanda", AID Affaires Office in Rwanda, Kigali, May 1982.
- AID, "Women in Development Action Plan", USAID Office in Rwanda, Kigali, March 1989.
- Duterimbere, "A way of Integrating Women in the Economic Development of Rwanda: General Presentation", Sept. 1989, Kigali.
- FAO/MINAGRI, "Aménagement des Bas-Fond dans Six Communes de la Préfecture de Gikongoro", O.Verny, April 1989.
- FNUAP, "Rapport de Mission sur L'Analyse de la Situation de la Femme Rwandaise et L'Evaluation de ses Besoins", Bryla Akimana Claudia, Juillet 1989.
- INADES-Formation-Rwanda, "Rapport D'Activités 1988 -1989", Kigali.
- Journal Officiel de la République Rwandaise, No. 8, Avril 1989, Kigali.
- Journal Officiel de la République Rwandaise, No. 19, Octobre 1989, Kigali.
- MINAGRI, "Relations entre le Comportement des Ménages dans le Secteur Rural et les Objectifs Nationaux à Travers les Cultures Suivantes:
le Haricot, le Sorgho, la Patate Douce, et le Café"
Scott Loveridge, SESA, 1989, Kigali.
- MINAGRI, "Résultats de L'Enquête Nationale Agricole, 1984", Rapport 1, Vols 1-3, SESA, 1986, Kigali.
- MINAGRI, "ENA 1984, Description Sommaire des Principales Caractéristiques de L'Agriculture au Rwanda", Rapport 2, SESA, 1987, Kigali.
- MINIPLAN, "ENBC-Milieu Rural-Vol 3, Consommation et Sources de Revenu des Ménages Ruraux", Mai 1988.
- Mukayiranga, L. "Femmes et Société Rwandaise" 1986, Dialogue 115:61-68.
- Mukayiranga, L. "Le Droit et la Condition de la Femme au Rwanda", 1983, Gisenyi, CEA/MULPOC.

ONAPC "Enquête Nationale sur la Fécondité, Vol 1, Analyse des Résultats", 1985, Kigali.

ONAPO/University of Columbia, "Rapport de L'Etude sur la Promotion et la Prestation des Services de Planification Familiale: à Base Communautaire à Ruhengeri, Rwanda", Kigali, Aug. 1989.

PPN, "Rapport Annuel 1988", par Nathanael Hishamunda, Janvier 1989.

Présidence/Bureau National de Recensement 1984, "Recensement Général de la Population et de l'habitat", Kigali.

Réseau des Femmes oeuvrant pour le Développement Rural/MINAGRI/Banque Mondiale
"Etude sur la Valorisation et L'Intégration des Activités de la Femme dans le Domaine Agro-Pastoral", Zone of Study: Project BGM, février 1988, Kigali.

Réseau des Femmes oeuvrant pour le Développement Rural, "Recueil des Etudes et Ouvrages Ayant Trait à la Femme Rwandaise: Bibliographie Analytique", Anny Mugwaneza, Juillet 1989.

Réseau des Femmes oeuvrant pour le Développement Rural, "Le Journal", No.1, Novembre 1989.

REYNTJENS F.et Al, " Codes et Lois du Rwanda", Volume 1, 1979.

SNV, "Les Activités Féminines au Rwanda: Des Efforts à Encourager", Jolanda Bekker, 1987, Kigali.

Ubonabenshi, Odette, "La participation de la femme rwandaise à l'effort de production", Mémoire de fin d'études UNR, Faculté des Sciences, Département d'Agronomie, Butare, Juin 1977.

UNDP, "Intergovernmental Assessment of Women's Participation in Development", UNDP Evaluation Study No. 13, 1984.

UNDP, "Inter-Organisational Assessment of Women's Participation in Development", 1986.

UNDP/UNIFEM/MINISANTE, "Rapport sur L'Identification et Analyse des Besoins des Groupements Socio-Economiques Féminins en Milieu Rural Rwandais", Catharine Yameogo, Nov. 1988, Kigali.

UNICEF, "Analyse de la Situation de L'Enfant Rwandais" 1985, Kigali

UNICEF/ESK, "Présentation de L'Enquête sur la Situation Socio-Economique de la Femme au Rwanda", Oct. 1986 - Sept. 1987, Butare.

UNICEF, "Situation Analysis of Children and Women in Rwanda" 1988, Kigali.

UNICEF, "Results from the Analysis of UNICEF Weaning Foods Survey: Aug-Sept, 1987", Randall D. Schnepf, Dec 1989, Kigali.

URAMA, "Objectifs Fondamentaux et Programme d'Activités de l'URAMA", Kigali 1989

URAMA, " Discours prononcé par la Secrétaire Générale de l'URAMA à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme", Le 8 Mars 1990.

World Bank "Rwanda: Mémoire Economique du 16 juillet", 1986, Washington D.C.

Liste des personnes rencontrées

Nom et Prénom	Service/Organisme	Dates
BAZIRUWIHA Marianne	Projet APA	21/12/89
BOCKSTAL Christine	MIJEUMA - Micro-réalisations	15/12/89
CRAVEN Colette	Banque Mondiale	20/12/89
Encadreur de La Commune Kibali		20/12/89
FORGUES Ginette	DUTERIMBERE	15/12/89
HABIMANA-NYIRASAFALI Gaudence	ONAPO	13/02/90
HABIYAMBERE Emmanuel	PIA Gikongoro	19/12/89
HOWARD Barbara	USAID	27/12/89
INADES	INADES	13/12/89
KAMBANDA Jean	Banque Populaire	11/05/89
KANYANGE Anne Marie	MIJEUMA	15/12/89
MUJAWIMANA Virginie	DUHAMIC-ADRI	9/05/90
MUGWANEZA Anny	Réseau des Femmes	12/12/89
MUKABUCYANA Joséphine	PIA Gikongoro	19/12/89
NIMBONA Gabriella	Centre IWACU	14/12/89
NTAMABYALIRO Agnès	DUTERIMBERE	15/12/89
NYIRAKABIMANA Pélagie	PPN	18/12/89
NYIRANSABIMANA Berthilde	UO KARABA	19/12/89
VEVERICA Karen	UNR (Projet Pisciculture)	18/12/89
Zaina	UNICEF	14/12/89